UNITED NATIONS / NATIONS UNIES

SECURITY COUNCIL

OFFICIAL RECORDS

FOURTH YEAR

456th MEETING: 13 DECEMBER 1949

456ème SEANCE: 13 DECEMBRE 1949

No. 52

CONSEIL DE SECURITE

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

QUATRIEME ANNEE

LAKE SUCCESS, NEW YORK

54 p.)

TABLE OF CONTENTS

Four hundred and fifty-sixth meeting

	Page
1. Provisional agenda	1
2. Adoption of the agenda	1
3. The Indonesian question (*continued*)	1

TABLE DES MATIERES

Quatre cent cinquante-sixième séance

	Pages
1. Ordre du jour provisoire	1
2. Adoption de l'ordre du jour	1
3. La question indonésienne (*suite*)	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records.*

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels.*

Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

FOURTH YEAR No. 52

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

QUATRIEME ANNEE No 52

FOUR HUNDRED AND FIFTY-SIXTH MEETING

Held at Lake Success, New York, on Tuesday, 13 December 1949, at 3 p.m.

President: General McNaughton (Canada).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

1. Provisional agenda (S/Agenda 456)

1. Adoption of the agenda.
2. The Indonesian Question:
   (*a*) Special report to the Security Council on the Round Table Conference submitted by the United Nations Commission for Indonesia (S/1417).
   (*b*) Appendices to the special report to the Security Council on the Round Table Conference (S/1417/Add.1).

2. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

3. The Indonesian question (*continued*)

At the invitation of the President, Mr. Shann, representative of Australia; Mr. van Langenhove, representative of Belgium; U So Nyun, representative of Burma; Sir Benegal N. Rau, representative of India; Mr. van Roijen, representative of the Netherlands; Abdur Rahim Khan, representative of Pakistan; Mr. Chanco, representative of the Philippines, and Mr. Palar, representative of the Republic of Indonesia, took their places at the Security Council table.

The President: With regard to interpretation, I should like to suggest to the Council that simultaneous interpretation be used for all statements made by representatives on the Council, and that

QUATRE CENT CINQUANTE-SIXIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le mardi 13 décembre 1949, à 15 heures.

Président: Le général McNaughton (Canada).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 456)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question indonésienne:
   a) Rapport spécial sur la Conférence de la table ronde, présenté au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie (S/1417).
   b) Annexes au rapport spécial au Conseil de sécurité sur la Conférence de la table ronde (S/1417/Add.1).

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. La question indonésienne (*suite*)

Sur l'invitation du Président, M. Shann, représentant de l'Australie; M. van Langenhove, représentant de la Belgique; U So Nyun, représentant de la Birmanie; Sir Benegal N. Rau, représentant de l'Inde; M. van Roijen, représentant des Pays-Bas; Abdur Rahim Khan, représentant du Pakistan; M. Chanco, représentant des Philippines, et M. Palar, représentant de la République d'Indonésie, prennent place à la table du Conseil.

Le Président (*traduit de l'anglais*): En ce qui concerne le système d'interprétation, je propose au Conseil d'employer l'interprétation simultanée pour toutes les interventions que feront

consecutive interpretation be used for procedural matters and for the actual voting on the various draft resolutions before us. Simultaneous interpretation will, of course, be used as usual for statements by all representatives other than members of the Security Council.

Sir Benegal N. RAU (India): I have had two occasions elsewhere to speak on the subject of the Indonesian settlement before us, and now for the third time, I should like to express on behalf of India my appreciation of the efforts—the successful effort—made by all the parties concerned to bring about agreement at the Round Table Conference held at The Hague. We need not examine this agreement under a microscope. It is enough for us for the present that the three participants in the Conference, namely, the Netherlands, the Republic of Indonesia and the areas in Indonesia other than the Republic, who were not always in mutual agreement, to put it very mildly, in an important region of the world, have now reached an agreement which gives them reasonable satisfaction. We know how difficult it is to bring even two parties together; for three parties to have come together and agreed is an event at which we may well permit ourselves to rejoice. The matter is one of special gratification to India because the Prime Minister of India took a leading part in a conference held on the subject of Indonesia in New Delhi early this year, a conference which materially influenced the subsequent course of events.

The draft resolution proposed by the representative of Canada [*S/1431*] is a simple one; it is indeed difficult to understand why there should be any difference of opinion regarding its adoption. It says nothing about the controversial events of the past. It merely congratulates the parties on having reached agreement. Surely agreement is not so frequent in this world of conflict that we should not rejoice whenever such an event does occur. The draft resolution next welcomes the forthcoming establishment of the Republic of the United States of Indonesia as an independent sovereign State. There should be no one here who does not welcome the birth of a new independent State; and I wish at this point to join in the hope expressed by more than one country present here that this new Republic will at no distant date be admitted as a Member of the United Nations. The rest of the draft resolution commends the United Nations Commission for Indonesia for the assistance which it has already rendered to the parties and requests it to continue its assistance in securing the implementation of the agreements reached at the Round Table Conference. To promote agreement is a praiseworthy activity and to assist in the implementation of agreements a necessary and useful function. There is therefore no part of the draft resolution with which India cannot wholeheartedly associate itself.

les membres du Conseil et l'interprétation consécutive pour toutes les questions de procédure et lors des votes sur les différents projets de résolution dont le Conseil est saisi. Naturellement, on emploiera, comme d'habitude, l'interprétation simultanée pour les interventions des représentants qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité.

Sir Benegal N. RAU (Inde) (*traduit de l'anglais*): J'ai déjà eu deux fois l'occasion de prendre la parole, en d'autres lieux, sur l'accord intervenu sur la question indonésienne et dont le Conseil est saisi. Au nom de mon Gouvernement, pour la troisième fois, je tiens à féliciter ici toutes les parties en cause pour les efforts couronnés de succès qu'elles ont accomplis en vue d'arriver à un accord à la Conférence de la table ronde de La Haye. Point n'est besoin d'examiner cet accord à la loupe. Il nous suffit, à l'heure actuelle, de constater que les trois parties qui ont participé à la Conférence, à savoir les Pays-Bas, la République d'Indonésie et les autres territoires de l'Indonésie, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles n'étaient pas toujours d'accord dans une importante région du monde, sont maintenant arrivées à un accord qui leur donne raisonnablement satisfaction. Nous savons combien il est difficile d'amener à négocier, ne fût-ce que deux parties; nous pouvons donc à bon droit nous féliciter vivement de constater que trois parties se sont rencontrées et qu'elles sont tombées d'accord. Cela est un sujet de contentement pour l'Inde particulièrement, car son Premier Ministre a assumé un rôle des plus importants à la conférence tenue à New-Delhi au début de cette année sur la question d'Indonésie, conférence qui a exercé une grande influence sur le cours ultérieur des événements.

Le projet de résolution présenté par la délégation du Canada [*S/1431*] est simple; il est vraiment difficile de comprendre comment il peut y avoir des divergences d'opinion au sujet de l'adoption de ce projet. Ce dernier ne fait aucune mention des événements passés au sujet desquels il y eut des divergences de vues. Il se borne à féliciter les parties d'être parvenues à un accord. Certes, on ne parvient pas si souvent à un accord, dans ce monde où les intérêts se heurtent, que l'on puisse ne pas se réjouir lorsqu'un tel événement se produit. Le projet de résolution déclare ensuite que le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction la prochaine création d'un Etat indépendant et souverain, la République des Etats-Unis d'Indonésie. Il ne doit y avoir ici personne qui n'accueille avec satisfaction la naissance d'un nouvel Etat indépendant; et, à ce propos, je tiens à m'associer à l'espoir qui a été exprimé par plus d'un des représentants à ce Conseil, de voir la nouvelle République admise dans un avenir peu éloigné comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Par les autres dispositions du projet de résolution, le Conseil félicite la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie pour l'aide qu'elle a déjà apportée aux parties et l'invite à continuer à prêter son assistance pour assurer la mise en œuvre des accords auxquels on a abouti à la Conférence de la table ronde. Encourager la conclusion d'accords est une tâche louable, et aider à leur mise en œuvre est une fonction nécessaire et utile. Le projet de résolution ne contient donc aucune disposition que l'Inde ne puisse approuver sans réserve.

I should like to comment briefly on the Netherlands-Indonesian Union Statute set out in appendix IX to the report submitted by the United Nations Commission [*S/1417/Add.1*]. The Union is based on the sovereign equality of its two partners. Some criticism has been directed against the provision that Her Majesty the Queen of the Netherlands and her successor are to be the Head of the Union. It is said that this provision detracts from the professed equality of the two partners. To my mind, this criticism, though plausible at first sight, is not sound. To give a rough analogy, the United Nations is an organization based on the sovereign equality of all its members. Nevertheless, all of us recognize that if it is to work as an organization it has to have certain organs in all of which it is not possible to assign to all of us an equal part. For example, in this very Security Council, one of its most important organs, certain countries have permanent representation while others have not. But we accept these features as well as various obligations under the Charter, because we feel that there are compensating advantages and because, taking the scheme as a whole, we do not feel that it infringes the sovereign equality of all the Members of the Organization.

Je voudrais maintenant faire quelques brèves observations sur le Statut de l'Union néerlando-indonésienne tel qu'il figure à l'annexe IX du rapport présenté par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie [*S/1417/Add.1*]. L'Union repose sur le principe de l'égalité souveraine des deux parties. On a quelque peu critiqué la disposition selon laquelle le chef de l'Union sera Sa Majesté la Reine des Pays-Bas et les héritiers qui lui succéderont. On a prétendu que cette disposition portait atteinte au principe déclaré de l'égalité des deux parties. A mon avis, cette critique, plausible à première vue, n'est cependant pas fondée. Pour citer un cas quelque peu analogue, je dirai que, bien que l'Organisation des Nations Unies repose sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres, chacun de nous reconnaît néanmoins que, si l'on veut que cette Organisation fonctionne, elle doit comprendre certains organes où tous ses Membres ne peuvent participer sur un pied d'égalité. Par exemple, au Conseil de sécurité, un des organes les plus importants de l'Organisation, certains Etats ont un siège permanent alors que d'autres n'en sont membres que temporairement. Mais nous acceptons ces dispositions, ainsi que d'autres obligations qu'impose la Charte, parce que nous estimons qu'il y a certains avantages qui compensent les inconvénients et parce que nous ne croyons pas que la Charte, considérée dans son ensemble, porte atteinte à l'égalité souveraine de tous les Membres de l'Organisation.

In conclusion I should like to point out that although agreements have been drafted, they still remain to be ratified and implemented and there is much to be done by all the parties concerned. We shall require the best from all of them if there is to be a lasting settlement, and we shall not get the best out of them unless we appeal to the best in them. The Netherlands, in accordance with the spirit of the times, has clearly decided to open a new chapter in its relations with Indonesia and deserves to be congratulated on this wise decision. If, for their part, the Indonesian Republic or the United States of Indonesia have agreed or should agree to make certain concessions to Dutch sentiment, or in other directions, we should recognize that generous response rather than indulge in name-calling. In particular, I deprecate the attack made on Mr. Hatta who, in circumstances of obvious difficulty and conflict, has done the best he could for his country and will, we may be sure, continue to give of his best. I know from the Indonesian delegation that, on the basis of the agreements reached at The Hague, there is every prospect of co-operation between the Republic of the United States of Indonesia and the Netherlands.

En terminant, je tiens à faire observer que, si des accords ont été élaborés, il reste encore à les ratifier et à les mettre en œuvre; toutes les parties en cause ont encore beaucoup à faire. Il nous faudra leur demander de faire de leur mieux si nous voulons que l'on parvienne à un règlement définitif; nous n'aboutirons à ce résultat que si nous nous adressons à ce qu'il y a de meilleur en elles. Les Pays-Bas ont manifestement décidé, conformément à la tendance actuelle, d'envisager sous un jour nouveau leurs relations avec l'Indonésie; ils méritent d'être félicités de cette sage décision. Si, de leur côté, la République d'Indonésie ou les Etats-Unis d'Indonésie sont convenus ou s'ils conviennent de faire certaines concessions à l'égard des idées des Pays-Bas ou à d'autres points de vue, nous devrions savoir reconnaître cette attitude généreuse, et non nous laisser aller à des invectives. Je désapprouve notamment les attaques dont a fait l'objet M. Hatta qui, dans des circonstances évidemment difficiles, où les intérêts se heurtaient, a fait du mieux qu'il pouvait faire pour son pays; nous pouvons être persuadés qu'il continuera à faire de son mieux. La délégation indonésienne m'a fait savoir que, sur la base des accords auxquels on a abouti à La Haye, il y a les meilleures chances de voir s'établir une coopération entre la République des Etats-Unis d'Indonésie et les Pays-Bas.

The Canadian draft resolution [*S/1431*] says nothing which is not amply warranted by the facts and I endorse it most warmly.

Le projet de résolution du Canada [*S/1431*] n'énonce rien qui ne soit amplement confirmé par les faits, et je l'appuie très vivement.

Mr. BLANCO (Cuba) (*translated from Spanish*): The Cuban delegation wishes to make a few remarks in regard to the special report of the United Nations Commission for Indonesia on the Round Table Conference held at The Hague [*S/1417, S/1417/Add.1*].

M. BLANCO (Cuba) (*traduit de l'espagnol*): La délégation de Cuba désire faire quelques observations au sujet du rapport spécial de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie sur la Conférence de la table ronde tenue à La Haye [*S/1417 et S/1417/Add.1*].

The members of the Security Council will certainly recall the modest, but positive and

Les représentants qui siègent au Conseil de sécurité se souviendront sûrement de l'action

energetic, action of the representative of Cuba in this Council at a certain stage of this long dispute. That action of the Cuban representative was fundamentally motivated by a noble, just and strong desire that the people of Indonesia should obtain their liberty and become an independent and sovereign State as soon as possible. From the beginning, the cause of Indonesia has had the decisive support and deepest sympathy of Cuba. Cuba is characterized by anti-colonial policy and will gladly welcome the forthcoming admission of the Republic of the United States of Indonesia to the community of free nations. At the same time, it reaffirms its policy of continuing defence of the right of the other peoples to free themselves from colonial tutelage.

It was therefore glad to hear the distinguished representative of Indonesia say yesterday that the new State of Indonesia would make use of its sovereignty to work for, among other things, the independence of all people who are still struggling to free themselves from colonial domination.

Through the Round Table Conference agreements, and especially that concerning the Charter of the Transfer of Sovereignty, the Netherlands Government undertakes unconditionally and irrevocably to transfer full sovereignty over Indonesia to the Republic of the United States of Indonesia, which it recognizes as an independent and sovereign State. The Union Statute lays down the fundamental bases for effective co-operation between two free and equal States for the promotion of their common interests.

At yesterday's [*455th*] meeting, the Netherlands representative said that "Indonesia will obtain, before the end of the year, that unconditional, complete and real sovereignty, in accordance with the *Renville* principles, which its peoples desire and which my Government has pledged itself from the beginning to grant". On the other side, at the same meeting, the representative of Indonesia said that the negotiations at the Round Table Conference had ended satisfactorily; and that, in spite of the concessions which it had been necessary to make, the representatives of Indonesia had, in making them, always borne in mind that they would in no way threaten the principle and the purpose for which the Conference had been called, namely, the real, complete and unconditional transfer of sovereignty to the people of Indonesia.

In view of the foregoing, the Cuban delegation congratulates the representatives of the Netherlands and of the Republic of Indonesia on the successful conclusion of the agreements, which solve the problem of the independence of Indonesia, and it trusts that they will be ratified and faithfully applied. At the same time, it also wishes to pay a tribute to the United Nations Commission for Indonesia for its competent, patient, and efficient work, to which the success of the deliberations of The Hague is largely due, as has been recognized on repeated occasions.

modeste, mais ferme et énergique, menée par le représentant de Cuba à ce Conseil à un certain stade de ce vaste conflit. Cette action du représentant de Cuba s'inspirait essentiellement du désir noble, juste et ardent de voir le peuple indonésien obtenir sa liberté et se constituer, le plus tôt possible, en Etat indépendant et souverain. La cause de l'Indonésie a joui dès l'abord de l'appui décisif et de la sympathie la plus vive de Cuba. Mon pays, qui s'est signalé par sa politique anticolonialiste, salue avec satisfaction l'entrée prochaine de la République des Etats-Unis d'Indonésie dans la communauté des nations libres. En même temps, il affirme une fois de plus qu'il poursuivra sa politique de défense des droits des autres peuples à se libérer du joug colonial.

C'est pourquoi la délégation cubaine a été heureuse d'entendre le distingué représentant de l'Indonésie déclarer hier que le nouvel Etat d'Indonésie s'appuiera sur sa souveraineté pour contribuer, entre autres choses, à l'indépendance de tous les peuples qui luttent encore pour se libérer de la domination coloniale.

En vertu des accords de la Conférence de la table ronde et, en particulier, de celui qui a trait à la Charte du transfert de la souveraineté, le Gouvernement des Pays-Bas s'engage à transférer d'une façon inconditionnelle et irrévocable la pleine souveraineté sur l'Indonésie à la République des Etats-Unis d'Indonésie, qu'il reconnaît comme Etat indépendant et souverain. Au moyen du Statut de l'Union sont jetées les bases essentielles d'une coopération effective entre deux Etats libres et égaux en vue de favoriser leurs intérêts communs.

A la séance d'hier [*455ème séance*], nous avons eu l'occasion d'entendre le distingué représentant des Pays-Bas déclarer: "L'Indonésie obtiendra, avant la fin de l'année, cette souveraineté inconditionnelle, complète et réelle conforme aux principes du *Renville,* à laquelle ses populations aspirent et que mon Gouvernement s'est, dès le début, engagé à lui accorder." Nous avons, d'autre part, été satisfaits d'entendre le distingué représentant de la délégation indonésienne déclarer à la même séance que les négociations de la Conférence de la table ronde ont été conclues d'une façon satisfaisante et que, malgré les concessions qu'il a été nécessaire de consentir, les représentants de l'Indonésie, en faisant ces concessions, se sont toujours assurés qu'elles n'affectent absolument ni le principe, ni l'objectif pour lesquels la Conférence a été convoquée, c'est-à-dire le transfert de la souveraineté réelle, complète et inconditionnelle au peuple indonésien.

Dans ces conditions, la délégation cubaine est heureuse de féliciter les représentants des Gouvernements des Pays-Bas et de la République d'Indonésie à l'occasion de l'heureuse conclusion de ces accords, grâce auxquels la question de l'indépendance de l'Indonésie trouve sa solution; elle est sûre que les parties ratifieront ces accords et les mettront en œuvre conformément à l'esprit qui les inspire. En même temps, la délégation cubaine désire rendre également hommage à la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie qui a accompli une œuvre magistrale, patiente et efficace, à laquelle est due, en grande partie — on l'a reconnu à maintes reprises — le succès des délibérations de La Haye.

My delegation considers that the Commission's work has been only partly completed, and that it must now begin a second task, that of supervising the application of the agreements and negotiating solutions of such pending questions as that concerning the future status of New Guinea, on which it is hoped a settlement will be reached within a year.

The delegation of Cuba will therefore vote in favour of the draft resolution submitted by the delegation of Canada, which faithfully interprets its sentiments and position.

In conclusion, I would add that in our opinion the conclusion of the Round Table Conference agreements is undoubtedly an historical event of great significance and importance, not only for the parties concerned, but also for the United Nations, which, in discharging its legitimate functions, has shown the effectiveness of conciliation procedures when they are prompted by the lofty spirit of understanding and good will.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The representatives who spoke at the Security Council's meetings, yesterday and today, exultantly congratulated each other on their successes, and were lavish in their praise and congratulations in connexion with the so-called agreements of The Hague and the United Nations Commission for Indonesia. The Canadian representative even submitted a draft resolution praising the Commission and expressing satisfaction at the agreements reached between the parties.

The USSR delegation cannot, however, share the enthusiasm of some of the representatives either in regard to the agreements of The Hague or to the activities of the United Nations Commission for Indonesia. The mere fact that the agreements of The Hague were a source of such sincere satisfaction to the Netherlands colonizers, who for three centuries have been oppressing and exploiting the Indonesian people and have drained Indonesia of its wealth, should have put all true friends of the Indonesian people on their guard.

Unfortunately, the representatives who spoke here did not wish to understand the facts, nor did they take the trouble to analyse the substance of the agreements of The Hague. But even the most superficial examination of the agreements of The Hague not only fails to give any grounds for optimism, but, on the contrary, gives rise to legitimate concern about the Indonesian people's future.

It is clear from the text of the agreements of The Hague that Indonesia's freedom and independence are being sacrificed to the political and economic interests of a bloc of colonial Powers, namely, the United States of America, the Netherlands, the United Kingdom and others. For the Indonesian people these agreements signify their return to their former colonial slavery under new and more subtle legal forms.

Ma délégation estime que cette Commission n'a pas entièrement terminé sa mission; en effet, il lui reste maintenant à entreprendre une deuxième tâche, celle de veiller à l'application des accords dont il s'agit et de favoriser la solution des questions qui restent pendantes, telle que celle du statut futur de la Nouvelle-Guinée au sujet de laquelle nous espérons qu'un accord interviendra d'ici un an.

Pour toutes ces raisons, la délégation cubaine votera pour le projet de résolution présenté par la délégation canadienne, projet qui interprète fidèlement les sentiments et la position de notre délégation.

Pour terminer, je voudrais ajouter une dernière observation: à notre sens, les accords de la Conférence de la table ronde constituent indéniablement un événement historique d'une signification remarquablement profonde et d'une portée extrêmement vaste, non seulement pour les parties intéressées, mais aussi pour l'Organisation des Nations Unies qui, agissant dans l'exercice de ses fonctions légitimes, a démontré l'efficacité que peuvent avoir les méthodes de conciliation lorsqu'on les applique dans un esprit élevé de compréhension et de bonne volonté.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Les représentants qui ont pris la parole au cours de la séance d'hier et à celle d'aujourd'hui se sont, en jubilant, félicités les uns les autres du succès obtenu par le Conseil et se sont répandus en louanges et en compliments, d'une part, en raison de la conclusion des accords dits de La Haye et, d'autre part, en raison du rôle joué par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie. Le représentant du Canada a même présenté un projet de résolution faisant l'éloge de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie et exprimant la satisfaction du Conseil au sujet des accords conclus par les parties.

La délégation de l'URSS ne saurait, quant à elle, partager l'enthousiasme de certains représentants, ni à l'égard des accords de La Haye, ni à l'égard de l'activité de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie. Les accords de La Haye ont suscité, certes, une joie profonde dans l'esprit des colonialistes néerlandais qui, pendant trois siècles, ont opprimé et exploité le peuple indonésien en s'appropriant les richesses puisées dans son pays. Ce seul fait devrait suffire, semble-t-il, à mettre en éveil tous les amis sincères du peuple indonésien.

Malheureusement, les représentants qui ont pris la parole au Conseil n'ont pas voulu examiner les faits et ne se sont pas donné la peine d'étudier les accords de La Haye quant au fond. Cependant, l'analyse, même superficielle, des accords de La Haye, ne donne aucune raison d'être optimiste et inspire même une crainte légitime pour le sort futur de l'Indonésie.

Il ressort nettement du texte des accords de La Haye que la liberté et l'indépendance de l'Indonésie ont été sacrifiées au profit des intérêts politiques et économiques du bloc des Puissances coloniales: Etats-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Royaume-Uni et autres. Ces accords signifient, pour le peuple indonésien, le rétablissement de l'ancien esclavage colonial, sous une forme nouvelle juridiquement plus raffinée.

To understand more clearly the treachery perpetrated in The Hague towards the Indonesian people it is merely necessary to recall recent events. In 1945, at the time when crushing blows were being dealt to the Japanese imperialists in the Far East, more particularly in Manchuria where the Soviet Union troops destroyed the main Japanese land forces, the Indonesian people took up arms against the new oppressor—the Japanese usurper — and rallied to the standard of Indonesia's freedom and independence.

As is known, at that time the Netherlands masters were absent from Indonesia, having been driven out by the Japanese. Thus, the time was favourable for the Indonesian people to take advantage of Japan's defeat by the Allies and to expel the Japanese usurper from Indonesia, thus liberating themselves completely from any foreign colonial domination.

However, the colonial bloc headed by the United Kingdom, the United States, the Netherlands and others took immediate steps to prevent the establishment of a free and independent Indonesian State in that part of the world, fearing that such a State would intensify the national liberation movements in Malaya, Sarawak, French Indo-China and other regions. In order to further their own colonial imperialistic interests, the bloc of colonial Powers took every measure to help the Dutch—who for centuries had been the taskmasters of the Indonesian people—to re-establish themselves in Indonesia. This was fully confirmed by later events in Indonesia.

The first step to suppress the liberation of the Indonesian people was taken by the United Kingdom which, under the pretext of accepting the surrender of the Japanese forces in Indonesia, dispatched its troops to that country. These troops, as is known, busied themselves not with accepting the surrender of or disarming Japanese forces, but with suppressing the Indonesian Republic, even using Japanese troops for that purpose. As a result of military action against the forces of the Indonesian Republic, the British succeeded in driving the Indonesian armed detachments out of the most important points along the coast of Java and other parts of Indonesia, thus preparing convenient landing places in Indonesia for Netherlands colonial troops and officials.

Thus began the re-conquest of Indonesia by the Dutch colonists with the active aid and support of other colonial Powers, the foremost among them being, of course, the United Kingdom and the United States, which supplied the Netherlands with weapons and war equipment and granted them credits.

Therefore, in the case of Indonesia, we see that the colonial Powers were actuated by feelings of mutual responsibility, and joined forces to further their common colonial interests and strengthen their position in that part of the world by suppressing the national liberation movement in Indonesia.

It is known that at that time, in January 1946, the delegation of the Ukrainian SSR brought up

Pour mieux se rendre compte de la perfidie commise à La Haye à l'égard du peuple indonésien, il conviendrait de rappeler un passé tout récent. En 1945, tandis que les impérialistes japonais chancelaient sous la violence des coups qui leur étaient assenés en Extrême-Orient, et particulièrement en Mandchourie où les troupes de l'Union soviétique avaient anéanti le gros des forces terrestres japonaises, le peuple indonésien prit les armes contre les agresseurs japonais, ses nouveaux oppresseurs, en levant l'étendard de la lutte pour la liberté et l'indépendance de l'Indonésie.

On sait que, à cette époque, ses maîtres néerlandais n'étaient pas présents en Indonésie, ayant été chassés par les Japonais. Le peuple indonésien pouvait donc espérer pouvoir profiter de l'écrasement du Japon par les Alliés pour chasser d'Indonésie les agresseurs japonais et se libérer ainsi totalement de toute domination coloniale étrangère.

Cependant, le bloc des Puissances coloniales, représenté par le Royaume-Uni, les Etats-Unis, les Pays-Bas et d'autres pays, prit des mesures d'urgence pour empêcher l'établissement d'un Etat indonésien libre et indépendant dans cette partie du monde, craignant que la création d'un Etat indonésien libre et indépendant ne renforçât le mouvement de libération nationale en Malaisie, au Sarawak, en Indochine française et dans d'autres régions. Ayant en vue ses intérêts coloniaux et impérialistes, le bloc des Puissances coloniales prit toutes les mesures nécessaires pour faciliter aux Hollandais, ces asservisseurs séculaires du peuple indonésien, leur retour en Indonésie. La suite des événements d'Indonésie confirme pleinement ce fait.

C'est le Royaume-Uni qui prit les premières mesures dirigées contre le mouvement indonésien. Sous prétexte de recevoir la capitulation des armées japonaises en Indonésie, il achemina ses propres troupes dans ce pays. Or, on sait que, au lieu de recevoir la capitulation et de désarmer l'armée japonaise, ces troupes essayèrent d'anéantir la République d'Indonésie, n'hésitant pas à utiliser les troupes japonaises à cet effet. A la suite des opérations militaires dirigées contre les forces de la République d'Indonésie, le Royaume-Uni réussit à évincer les détachements indonésiens des points les plus importants de la côte de Java et des autres parties de l'Indonésie et à préparer ainsi des têtes de pont commodes, permettant aux troupes coloniales et au personnel administratif néerlandais de débarquer en Indonésie.

Ainsi commença une nouvelle conquête de l'Indonésie par les colonisateurs néerlandais, avec l'assistance et le soutien actifs des autres Puissances coloniales, au premier rang desquelles figuraient naturellement le Royaume-Uni et les Etats-Unis qui fournissaient aux Pays-Bas des armes, du matériel de guerre et des crédits.

Nous sommes donc en présence, dans cette question indonésienne, d'une manifestation de solidarité entre les Puissances coloniales qui ont uni leurs efforts pour protéger leurs intérêts coloniaux communs et pour renforcer, par la répression du mouvement indonésien de libération nationale, l'autorité des Puissances coloniales dans cette partie du monde.

Comme on le sait, c'est à cette époque, en janvier 1946, que la délégation de la RSS

the Indonesian question in the Security Council,[1] as it was clear to the entire world that the Netherlands had started large-scale military operations in Indonesia, in order to re-establish its colonial rule and former colonial order in that territory.

Real war broke out in Indonesia. The ill-equipped Indonesian people gallantly defended their right to freedom and independence. The numerical predominance of trained Netherlands troops, furnished with the latest technical equipment, possessing tanks, aircraft, artillery and naval units, and liberally supplied with arms, ammunition, military equipment and credits by the United States and United Kingdom, led to the capture, step by step, of the territory of the Republic of Indonesia by the Dutch aggressor. This conquest of Indonesia by the Netherlands was accompanied by savage terror which reached monstrous dimensions. Tens of thousands of Indonesian patriots were annihilated by Netherlands punitive expeditions.

In the circumstances the Security Council should have taken immediate and effective steps to halt the aggression of the Netherlands usurpers and to protect the Indonesian Republic from fresh attempts by those who for centuries had oppressed the Indonesian people to subject them once again to colonial slavery. However, the solid block of colonial Powers in the Security Council and their supporters, who jointly constitute the majority in that Council, prevented it from taking appropriate measures to halt Netherlands aggression in Indonesia, and to restore the Indonesian people's right to the entire territory of the Indonesian Republic.

Furthermore, on 28 January 1949, the Security Council [*406th meeting*] extended direct assistance to the Dutch aggressor by adopting a decision which limited the territory of the Indonesian Republic to the city of Jogjakarta and its environments. In view of the fact that that decision was taken immediately after the Netherlands Government had flagrantly disregarded the *Renville* Agreement [*S/649, appendix XI*] by suddenly violating, on 18 December 1948, the armistice provided for in that Agreement and launching large-scale military operations against the Indonesian Republic, the aforementioned Security Council decision of 28 January 1949 can be regarded only as a reward for the Netherlands aggressor.

This Security Council decision was the final stage in the strangulation of the Indonesian Republic, a process which had begun as soon as the Republic had been proclaimed.

The independent Republic of Indonesia was proclaimed in 1945 on the islands of Java, Sumatra and Madura, with a population of 55 million. I wish to draw the attention of the members of the Security Council, and other representatives here present, to the fact that at that time, that is, when the Indonesian Republic was proclaimed, there was not a single Nether-

[1] See *Official Records of the Security Council*, First Year, First Series, Supplement No. 1, Annex 4.

d'Ukraine a soumis la question indonésienne au Conseil de sécurité[1], car il était devenu clair que les Hollandais avaient entrepris en Indonésie des opérations militaires de grande envergure afin d'y restaurer leur domination et l'ancien régime colonial.

Une véritable guerre commença en Indonésie. Faiblement armé, le peuple indonésien défendit vaillamment ses droits à la liberté et à l'indépendance. Cependant, grâce à la supériorité numérique des troupes néerlandaises, bien entraînées, équipées en matériel très moderne, ayant à leur disposition des chars, des avions, de l'artillerie et une marine de guerre et recevant en outre de la part des Etats-Unis et du Royaume-Uni une aide abondante sous forme d'armes, d'équipement, de munitions et de crédits, les agresseurs néerlandais s'emparèrent progressivement du territoire de la République l'Indonésie. Cette conquête de l'Indonésie par les Hollandais s'accompagnait d'une terreur sauvage atteignant des proportions monstrueuses. Des dizaines de milliers de patriotes indonésiens furent exterminés par les expéditions punitives néerlandaises.

Dans ces circonstances, il eût été du devoir le plus strict du Conseil de sécurité de prendre d'urgence des mesures efficaces pour mettre un terme à l'agression des usurpateurs néerlandais et pour protéger la République d'Indonésie contre la nouvelle tentative entreprise par les oppresseurs séculaires du peuple indonésien pour replacer ce peuple sous le joug de la domination coloniale. Cependant, le bloc compact des Puissances coloniales et de leurs complices qui, ensemble, constituent la majorité du Conseil de sécurité, a empêché ce dernier de prendre les mesures qui s'imposaient pour arrêter l'agression néerlandaise en Indonésie et pour rétablir les droits du peuple indonésien sur tout le territoire de la République d'Indonésie.

En outre, le Conseil de sécurité a donné un appui direct à l'agresseur néerlandais lorsque, par sa résolution du 28 janvier 1949 [*406ème séance*], il a limité le territoire de la République d'Indonésie à la ville de Djokjakarta et ses environs. Si l'on considère que la décision adoptée par le Conseil de sécurité fait immédiatement suite à une violation flagrante de l'Accord du *Renville* [*S/649, annexe XI*] — le Gouvernement néerlandais ayant subitement rompu, le 18 décembre 1948, l'armistice prévu par cet accord et entrepris des opérations militaires de grande envergure contre la République d'Indonésie — on est forcé de reconnaître que la décision du 28 janvier 1949 constitue bel et bien une prime accordée à l'agresseur néerlandais.

Cette décision du Conseil marque l'étape finale de l'action tendant à anéantir la République d'Indonésie, action qui avait commencé immédiatement après la proclamation de cette république.

Comme on le sait, la République indépendante d'Indonésie, englobant les îles de Java, de Sumatra et de Madoura et comprenant 55 millions d'habitants, a été proclamée en 1945. Je tiens à attirer l'attention toute particulière des autres représentants sur le fait que, à ce moment-là, il n'y avait sur ce territoire pas un seul soldat, pas un seul fonctionnaire néerlandais. Ce territoire

[1] Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, première année, première série, supplément No 1, annexe 4.

lands soldier or official on the territory of that Republic. It was entirely free of the Dutch. Thus, at that time, the Indonesian Republic had but one problem: to free the territory of the Japanese usurpers, which would not have been very difficult at that stage, in view of Japan's defeat in the autumn of 1945.

Following the proclamation of the Indonesian Republic, however, its systematic strangulation commenced. This began, as I have already said, with the landing on Indonesian soil of British troops which occupied the principal strategic areas, thus clearing the way for the invasion of Netherlands forces in Indonesia.

Why were Netherlands forces allowed to return to Indonesia? Who allowed them to land on Indonesian territory and who allowed the return of the Netherlands colonial administration at a time when Indonesia was free of the Dutch? Once their troops had landed on Indonesian soil, the Dutch immediately began to conduct invasion and military operations in Indonesia itself. Simultaneously with the military operations of the Netherlands troops against the Indonesian Republic, the colonial Powers had recourse to political manoeuvres to strengthen the position of the Netherlands in Indonesia. To that end talks were instituted between the Indonesian Republic and the Netherlands, which, in 1946, led to the so-called Linggadjati Agreement[1]. This Agreement, signed in 1947, recognized the authority of the Indonesian Republic on the islands of Sumatra, Java and Madura. At the same time, however, the Agreement already provided for the colonial enslavement of Indonesia through the establishment of the "United States of Indonesia" which was to form part of the so-called Netherlands-Indonesian Union headed by the Queen of the Netherlands.

In the next stage the process of depriving the Republic of Indonesia of its territorial and political gains was continued. In the summer of 1947 Netherlands forces began large-scale operations against the Republic and as a result regained control of the economically richest areas of Java, Sumatra and Madura. The territory of the Republic was thus greatly reduced and did not, at the time, extend beyond central and western Java and the greater part of the island of Sumatra.

The notorious *Renville* Agreement was a further concession to Dutch aggression. It was imposed upon the Republic of Indonesia by the Committee of Good Offices composed of the representatives of the United States of America, Belgium and Australia. The United States was particularly active in the matter and the Agreement, the negotiations for which were begun on board the U.S.S. *Renville*, recognized Netherlands supremacy in Indonesia.

[1] See *The Political Events in the Republic of Indonesia*, Netherlands Information Bureau, New York, page 34.

était libre de Hollandais. Ainsi donc, la République d'Indonésie n'avait à ce moment-là qu'un problème à résoudre: elle devait libérer son territoire des agresseurs japonais, ce qui n'était pas une tâche très difficile à cette époque, étant donné les défaites infligées au Japon en automne 1945.

Cependant, la République d'Indonésie était à peine proclamée que l'on se mit à l'étouffer progressivement, conformément à un plan établi d'avance. Comme je l'ai déjà dit, cette agression a commencé lorsque les troupes britanniques débarquées sur le territoire indonésien ont occupé des points stratégiques importants, établissant ainsi une tête de pont qui a permis aux troupes néerlandaises de pénétrer en Indonésie.

Il est permis de se demander pourquoi le retour des Hollandais en Indonésie a été toléré. Pourquoi a-t-on permis aux troupes néerlandaises de pénétrer en territoire indonésien? Comment l'administration coloniale néerlandaise a-t-elle pu reprendre ses fonctions en Indonésie, alors que ce pays était délivré des Hollandais? C'est après avoir débarqué leurs troupes sur le territoire indonésien que les Pays-Bas ont commencé l'invasion directe de l'Indonésie, et des opérations militaires dirigées contre ce pays. Pendant que les troupes néerlandaises poursuivaient leur action militaire contre la République d'Indonésie, les Puissances coloniales se livraient à des manœuvres politiques afin d'affermir la position des Pays-Bas en Indonésie. C'est à cette fin qu'on a organisé les négociations qui ont eu lieu entre les représentants de la République d'Indonésie et ceux des Pays-Bas, et qui ont abouti en 1946 à l'Accord dit de Linggadjati[1]. Cet accord signé en mars 1947 reconnaissait la souveraineté de la République d'Indonésie sur les îles de Sumatra et de Madoura. Mais, en même temps, il esquissait un plan de domination coloniale de l'Indonésie, car il prévoyait la création des prétendus Etats-Unis d'Indonésie, qui devaient faire partie de l'Union dite néerlando-indonésienne, avec la Reine des Pays-Bas à sa tête.

Au cours de l'étape suivante, on s'est appliqué à priver la République d'Indonésie de ses gains politiques et territoriaux. En été 1947, les troupes néerlandaises ont entrepris des opérations de grande envergure contre cette république. A la suite de ces opérations, les centres économiques les plus importants de Java, de Sumatra et de Madoura se sont trouvés à nouveau sous le contrôle des troupes coloniales des Pays-Bas. De cette manière, le territoire de la République d'Indonésie s'est trouvé fortement réduit et ne comprenait plus que les régions centrales et orientales de Java ainsi que la plus grande partie de l'île de Sumatra.

Le fameux Accord du *Renville* a marqué une nouvelle concession faite aux agresseurs néerlandais. Cet accord a été imposé à la République d'Indonésie par la Commission de bons offices qui comprenait des représentants des Etats-Unis, de la Belgique et de l'Australie. Les Etats-Unis se sont montrés particulièrement actifs. Cet accord, qui a été conclu à la suite des négociations commencées à bord du navire de guerre américain *Renville*, reconnaissait l'autorité suprême des Pays-Bas en Indonésie.

[1] Voir *The Political Events in the Republic of Indonesia*, publication du Bureau d'information des Pays-Bas, New-York, page 34.

The Security Council decision of 28 January 1949, to which I have referred, restricted the territory of the Republic of Indonesia to a minute area embracing the city of Jogjakarta and its immediate surroundings.

Thus, thanks to the exertions of the Netherlands and its accomplices, the United States, the United Kingdom and the United Nations Commission for Indonesia, the Republic was reduced to political and territorial insignificance. Such were the main stages in the suppression of the Republic of Indonesia by the colonial Powers.

Yesterday an appeal was made to the Council to let bygones be bygones and to forget what has been allowed to happen in Indonesia. Such a suggestion cannot, however, be accepted, since, in order to assess the agreements of The Hague at their true value and to draw a correct picture of events in Indonesia, it is essential to refer to recent events and to indicate the stages by which the Republic has been suppressed.

The Indonesian people were confronted by a powerful bloc of colonial Powers such as the United States, the United Kingdom, the Netherlands and others, which based their calculations on the restoration of Netherlands colonial rule in Indonesia. That objective has been accomplished and given formal sanction by the so-called Round Table Conference at The Hague.

The fact alone that it was decided to hold the talks between Indonesia and the Netherlands not on Indonesian territory but in the capital of the Netherlands, The Hague, makes it clear that the talks were not intended to protect the interests of the Indonesian people, or as a conference of equal partners, but as a formal confirmation of the colonial subjugation of the Republic of Indonesia by the Dutch colonizers.

The discreditable role played by the United Nations Commission for Indonesia as an instrument of the policy of the colonial powers in Indonesia was particularly evident during the talks at The Hague. As we know, the Commission acted as an intermediary, and its conduct during the talks clearly indicated that its principal task was to find a solution acceptable to the Netherlands.

The talks at The Hague reached a deadlock on thirteen issues, of which the most important were those of New Guinea, foreign relations, the right of self-determination of peoples, consultations on monetary matters, the payment of indemnities for expropriated properties, representation of foreign enterprises in Indonesia, most-favoured nation treatment in the economic field, Netherlands warships in Indonesian waters, the Surabaya naval base, the withdrawal of Netherlands troops and the debts and liabilities which Indonesia was required to assume. It is only necessary to look closely at the decisions taken at The Hague to see that they serve the interests of the Netherlands and are designed to destroy the sovereignty of the Republic of Indonesia and to strengthen Dutch colonial rule in Indonesia. The role of the United Nations Commission in the

La décision du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 1949, dont j'ai déjà parlé, limitait le territoire de la République d'Indonésie à un lambeau de terre minuscule qui ne comprenait que la ville de Djokjakarta et ses environs.

Ainsi donc, du point de vue politique, aussi bien que du point de vue territorial, la République d'Indonésie a été réduite à néant, à la suite des efforts déployés par les Hollandais et leurs complices — les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie. Telle est la marche des événements qui ont permis aux Puissances coloniales d'anéantir la République d'Indonésie.

Hier, on a invité les membres du Conseil à oublier le passé et à effacer le souvenir de ce qu'on a laissé se produire en Indonésie. On ne saurait accepter la manière de voir, car, pour apprécier à leur juste valeur les accords de La Haye et pour se faire une idée exacte de ce qui s'est produit en Indonésie, il est absolument nécessaire de rappeler certains événements récents.

Le peuple indonésien a dû faire face au bloc compact des Puissances coloniales, telles que les Etats-Unis, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, etc. Ces Puissances comptaient sur le retour des Hollandais en Indonésie, retour qu'elles ont obtenu et fait consacrer formellement à la Conférence dite de la table ronde, tenue à La Haye.

Les négociations entre l'Indonésie et les Pays-Bas ont eu lieu à La Haye, capitale des Pays-Bas, et non pas en Indonésie. Ce seul fait montre clairement que cette conférence ne se proposait nullement de défendre les intérêts du peuple indonésien, qu'il ne s'agissait pas d'une conférence entre égaux, mais qu'elle servait au contraire à consacrer l'asservissement de l'Indonésie à ses colonisateurs néerlandais.

Le rôle néfaste joué par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie en sa qualité d'instrument politique des Puissances coloniales en Indonésie est apparu d'une manière particulièrement frappante au cours des négociations de La Haye. On sait que la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie a joué, à l'époque de ces négociations, un rôle de médiateur, et, comme son attitude au cours de ces négociations l'a démontré, sa tâche principale était de rechercher une décision qui fût acceptable pour les Pays-Bas.

On sait, par exemple, que les négociations de La Haye ont abouti à une impasse sur treize questions, dont voici les plus importantes: la Nouvelle-Guinée, les relations extérieures, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la consultation sur les questions de circulation monétaire, le transfert des indemnités pour les biens expropriés, la représentation en Indonésie des entreprises étrangères, le bénéfice du traitement de la nation la plus favorisée dans le domaine économique, les navires de guerre néerlandais dans les eaux indonésiennes, la base navale de Sourabaya, le retrait des forces néerlandaises, et aussi les créances et les obligations néerlandaises que l'Indonésie doit reprendre à son compte. Il suffit d'examiner attentivement les décisions prises à La Haye pour se rendre compte qu'elles ont été prises dans l'intérêt des Pays-Bas et qu'elles

matter has been that of an accomplice of the Netherlands aggressors.

Speakers today and yesterday have been lavish in their praise of the agreements concluded at The Hague and have solemnly welcomed the impending transfer by the Netherlands of sovereignty to the Government of the United States of Indonesia. To put matters bluntly, however, any serious talk of the transfer of sovereignty by the Netherlands to the Government of the United States of Indonesia is a gross deception. A glance at the contents and nature of the agreements signed at The Hague is enough to show they do not bestow even a vestige of sovereignty upon Indonesia. On the contrary, their whole object and purpose is to reaffirm the authority of the Dutch Crown over Indonesia and its people in a new form and to obtain possession of that country's inexhaustible wealth.

Every chapter and every article of those agreements is designed to safeguard the economic, political and military rights of the Dutch and of the foreign monopolies in Indonesia. The agreements state in black and white that Indonesia, in the form of the United States of Indonesia, will enter the so-called Netherlands-Indonesian Union, at the head of which will be the Queen of the Netherlands and her lawful successors. They thus make provision for the retention of Netherlands sovereignty over Indonesia for many generations, for as long as there are lawful successors to the Queen of the Netherlands.

The agreements signed at The Hague provide that Indonesia may not conclude any agreements in the field of foreign policy or foreign trade without the consent of the Netherlands. They accord the Netherlands the right to represent Indonesia in its foreign relations with other countries. They lay down that Netherlands troops and the Netherlands Navy shall remain in Indonesia, and grant the Netherlands the right to organize the armed forces of the Republic, which means that control of the armed forces of Indonesia will be wholly in the hands of the Dutch. Even those articles which purport to deal with the withdrawal of Dutch forces from Indonesia provide, first, for the retention of some Dutch units in Indonesia and, secondly, for the general direction and organization of the Indonesian armed forces by Dutch generals and officers, the Netherlands military mission and so on.

The Dutch thus retain military control of Indonesia. They have reserved the right to maintain a military mission in Indonesia and to continue their administration of the Surabaya naval base, on which, as we know, the United States also has designs. If the Netherlands in fact intends to withdraw its Navy from Indonesia why, it may be asked, was it necessary to reserve its right to control the Surabaya naval base?

tendent toutes à supprimer la souveraineté de la République d'Indonésie et à renforcer la domination néerlandaise en Indonésie. La Commission des Nations Unies a aidé, en l'occurrence, les agresseurs néerlandais.

Les membres du Conseil de sécurité qui ont pris la parole au cours des séances d'hier et d'aujourd'hui ont prôné sur tous les tons les accords de La Haye; ils se sont félicités, avec le plus grand sérieux, du prochain transfert de la souveraineté par les Pays-Bas au Gouvernement des Etats-Unis d'Indonésie. Cependant, parler sérieusement du transfert de la souveraineté par les Pays-Bas à l'Indonésie, c'est, pour appeler les choses par leur nom, faire preuve de la plus criante fourberie. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la substance et le contenu des accords de La Haye pour se rendre compte que, dans ces accords, il n'y a pas une ombre de souveraineté pour l'Indonésie. En effet, les accords tendent bel et bien à consolider, sous une forme nouvelle, la souveraineté de la Couronne néerlandaise sur l'Indonésie et sur son peuple, et à permettre aux Pays-Bas de s'emparer des inépuisables richesses de ce pays.

Chacun des accords de La Haye, chaque chapitre, chaque point de ces accords, tend à protéger les droits économiques, politiques et militaires des Hollandais et des trusts étrangers en Indonésie. Dans les accords de La Haye, il est écrit noir sur blanc que l'Indonésie entrera, sous le nom d'Etats-Unis d'Indonésie, dans la prétendue Union néerlando-indonésienne et qu'à la tête de cette union seront la Reine des Pays-Bas et ses héritiers légitimes. Ainsi, ces accords prévoient le maintien de la souveraineté des Pays-Bas sur l'Indonésie pendant de nombreuses générations, tant qu'il y aura des descendants de la Reine des Pays-Bas.

Les accords de La Haye prévoient en outre que l'Indonésie ne pourra conclure aucun accord politique ou commercial avec l'extérieur sans l'assentiment des Pays-Bas. Les accords stipulent que les Pays-Bas auront le droit de représenter l'Indonésie dans ses relations extérieures. Ils stipulent également que les forces armées et la flotte néerlandaises resteront en Indonésie et que les Pays-Bas conserveront le droit d'organiser les forces militaires de la République d'Indonésie; cela signifie que le contrôle sur les forces armées de l'Indonésie se trouvera entièrement aux mains des Pays-Bas. Quant aux clauses de ces accords qui traitent apparemment de l'évacuation de l'Indonésie par les forces néerlandaises, elles prévoient, en premier lieu, que certaines formations militaires néerlandaises seront maintenues en Indonésie et, en second lieu, que le commandement général et l'organisation des forces armées indonésiennes seront confiés à des généraux et à des officiers néerlandais, à une mission militaire néerlandaise, et ainsi de suite.

Ainsi, les Hollandais conserveront le contrôle militaire de l'Indonésie. Les Pays-Bas se sont réservé le droit de maintenir une mission militaire en Indonésie. Ils se sont réservé le droit d'administrer, comme par le passé, la base navale de Sourabaya, sur laquelle, comme chacun sait, les Etats-Unis d'Amérique ont, eux aussi, des visées. Si les Pays-Bas ont vraiment l'intention de retirer leur flotte d'Indonésie, on peut se demander pourquoi ils ont éprouvé le besoin de se réserver, dans les accords de La Haye, le droit d'administrer la base navale de Sourabaya.

The financial and economic agreements signed at The Hague have been drawn up in great detail. They forge so many chains for Indonesia that the so-called United States of Indonesia will be unable to take any important step in the fields of economics or finance without the consent of the Netherlands Government.

On a élaboré d'une manière particulièrement minutieuse les accords financiers et économiques signés à La Haye. Ces accords ont imposé à l'Indonésie des chaînes contractuelles si étroitement enchevêtrées, que les Etats-Unis d'Indonésie ne pourront prendre aucune mesure quelque peu importante dans les domaines de l'économie, des finances ou de la circulation monétaire sans l'assentiment du Gouvernement néerlandais.

Under the terms of agreements of The Hague the Government of the United States of Indonesia undertakes to guarantee that foreign monopolies can operate on a profitable basis in its territory. This is a humiliating agreement, since it pledges the Indonesian people to guarantee large colonial profits to the foreign monopolies, which are extracting wealth from the territory of Indonesia in the form of oil, rubber, tin and other materials. The economic and other agreements signed at The Hague will mean that Indonesia will remain for a long time to come a colonial dependency supplying raw materials to highly developed colonial Powers such as the United States, the Netherlands, the United Kingdom and others. The agreements oblige Indonesia to open its doors, on extremely favourable terms, to the foreign monopolies operating in its territory and more particularly to the United States and Dutch monopolies, which are extracting strategic raw materials from Indonesia.

Par les accords de La Haye, le Gouvernement des Etats-Unis d'Indonésie s'est engagé à assurer aux trusts étrangers opérant en territoire indonésien des bénéfices substantiels. Cet accord humiliant oblige le peuple indonésien à assurer d'énormes bénéfices coloniaux aux trusts étrangers qui vident le territoire indonésien de ses richesses en pétrole, en caoutchouc, en étain et en matières premières diverses. Tous ces accords, économiques et autres, conclus à La Haye, aboutiront à ceci, que l'Indonésie sera maintenue pour longtemps à l'état de fournisseur de matières premières pour les Puissances coloniales à développement avancé, telles que, notamment, les Etats-Unis, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Par les accords de La Haye, l'Indonésie est tenue de consentir un régime de faveur aux trusts étrangers qui opèrent sur son territoire et, en premier lieu, bien entendu, aux trusts américains et néerlandais, pour l'exploitation des matières premières stratégiques de l'Indonésie.

Finally, the representatives of the self-styled Government of Hatta and Soekarno have signed an agreement at The Hague under which Indonesia assumes responsibility for the Netherlands debt of over 4,000 million guilders computed in that currency.

Enfin, les représentants du prétendu Gouvernement Hatta et Soekarno ont signé à La Haye un accord aux termes duquel l'Indonésie s'engage à rembourser aux Pays-Bas les créances néerlandaises qui se montent à plus de 4 milliards de florins.

Such in brief is the nature of the agreements signed at The Hague. Under them, the Indonesian people do not acquire a shred of sovereignty over their own country. All the lofty statements to the effect that the Indonesian people will acquire sovereignty over their own country at an early date are a fabrication and a mockery both of the Indonesian people and of world public opinion. An impartial student only needs to consider the meaning of the agreements concluded at The Hague to realize that the Indonesian people will enjoy no sovereign rights whatever in their own country. All such rights have been retained by the Netherlands Government and by the Dutch colonizers.

Voilà, en bref, la substance des accords de La Haye. Où donc est, dans ces accords, la souveraineté du peuple indonésien sur son pays? Il n'y a pas l'ombre d'une telle souveraineté. Toutes les déclarations grandiloquentes qui ont été faites au Conseil de sécurité au sujet de la souveraineté sur sa patrie, sur son pays, que le peuple indonésien recouvrerait très prochainement, ne sont qu'une duperie, une tromperie, tant à l'égard du peuple indonésien qu'à l'égard de l'opinion publique mondiale. En effet, il suffit à toute personne impartiale d'étudier à fond le sens des accords de La Haye pour se rendre compte que le peuple indonésien ne jouira, en vertu de ces accords, d'aucun droit souverain sur son pays. Tous ces droits souverains sont réservés au Gouvernement des Pays-Bas, aux colonisateurs néerlandais.

When we look at the results of the agreements signed at The Hague, it is easy to see why they have been received with such jubilation by the representatives of the Netherlands and by their active accomplices, the United States and others. The agreements show that the Indonesian people are again wearing the chains of colonial enslavement with the complicity of the representatives of the Hatta clique, which has betrayed the interests of its people.

A considérer ces résultats des accords de La Haye, on comprend aisément pourquoi ils ont été accueillis avec joie par les représentants des Pays-Bas et leurs actifs complices, les Etats-Unis, etc. Les accords de La Haye montrent qu'ils n'ont servi qu'à remettre les chaînes de l'esclavage colonial au peuple indonésien, avec le concours des représentants de la clique de Hatta, qui a sacrifié les intérêts de son pays.

It must, however, be recognized that allowances were made at The Hague for the trend of the times by casting the foreign colonial domination of Indonesia into a new mould, that of the so-called Netherlands-Indonesian Union. The Union is, however, not an association of

Cependant, il faut dire que l'on a essayé, à La Haye, de se conformer aux tendances d'aujourd'hui, en donnant une forme nouvelle à la domination coloniale étrangère en Indonésie. C'est ainsi, en effet, qu'on a créé l'Union dite néerlando-indonésienne. Mais ce n'est pas là une

equals but rather the association of a rider and his horse.

Such is the essence of the agreements signed at The Hague. They are designed to strengthen, in a new form, the colonial supremacy in Indonesia of the Netherlands and other colonial Powers, in particular of the United States. Those agreements represent a shameful page in the activity of the United Nations. They were made possible as a result of the role played by the United States in the Indonesian question. The United States has shown a special interest in that question, as it does whenever and wherever important strategic materials such as oil, rubber or tin are involved.

The Press of the United States and of other countries is openly stating that the United States intends to remove the wealth of Indonesia, its oil, rubber, tin and other riches, to the United States and also, in part, to the "Marshallized" countries of Europe. Thus, the United States plans to use the vast resources of Indonesia in the interests of its own politics. A frank statement to that effect was made in the *Department of State Bulletin* of 26 September 1949, in an article entitled "The United States Policy in Indonesia".

To sum up, the United Nations Commission for Indonesia has acted as a direct accomplice of those responsible for the strangulation of the Republic of Indonesia. The agreements signed at The Hague, which are a disgrace to the United Nations and a disaster for the Indonesian people, were directly due the Commission's mediation. Under such circumstances, the work of the United Nations Commission for Indonesia deserves censure, not praise. In the interests of the Indonesian people its existence should come to an end forthwith.

The USSR delegation cannot associate itself with the appraisal of the agreements signed at The Hague and of the work of the Commission contained in the Canadian draft resolution. It regards that resolution as inappropriate and considers that it does not correspond to the true state of affairs in Indonesia or to the principles, aims and functions of the United Nations. It will therefore vote against the Canadian draft resolution.

The USSR delegation wholeheartedly supports the draft resolution put forth by the delegation of the Ukrainian SSR [*S/1433*] and considers that the measures proposed in that draft resolution constitute the minimum required, in the present circumstances, to bring about a solution of the Indonesian question which will be in the interests of the Indonesian people and not of the colonial Powers.

Mahmoud Fawzi Bey (Egypt): Since the inception of the Indonesian Republic, Egypt has been among the first countries to recognize it, to conclude a treaty of friendship with it and to establish diplomatic relations with it. The establishment of the Indonesian Republic was a milestone in history, a world event of great significance. Indonesia is a country with tremendous poten-

union entre égaux; on pourrait plutôt la comparer aux rapports qui existent entre un cavalier et sa monture.

C'est en cela que consistent les accords de La Haye. Ces accords visent à renforcer en Indonésie, sous une forme nouvelle, la domination coloniale des Hollandais et la domination d'autres Puissances coloniales, notamment celle des Etats-Unis. Les accords de La Haye déshonorent toute l'activité de l'Organisation des Nations Unies. C'est grâce au rôle que les Etats-Unis ont joué dans la question indonésienne que ces accords ont pu être conclus. En effet, les Etats-Unis se sont montrés particulièrement intéressés à la question de l'Indonésie. C'est d'ailleurs ce qui se produit toujours, dès qu'il est question de ces matières premières stratégiques d'importance capitale que sont le pétrole, le caoutchouc et l'étain.

La presse des Etats-Unis et de certains autres pays déclare ouvertement que les Etats-Unis ont l'intention de puiser dans les richesses de l'Indonésie, d'en tirer du pétrole, du caoutchouc, de l'étain et d'autres ressources pour les diriger sur les Etats-Unis et, en partie également, vers les pays "marshallisés" de l'Europe. Ainsi, les Etats-Unis entendent utiliser les énormes richesses de l'Indonésie dans l'intérêt de leur propre politique. Le *Department of State Bulletin* (bulletin du Département d'Etat) le dit ouvertement dans un article publié le 26 septembre 1949, sous le titre: "La politique des Etats-Unis en Indonésie".

En terminant, il convient de noter que la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie s'est rendue directement complice de ceux qui ont voulu anéantir la République d'Indonésie. C'est précisément la médiation de cette Commission qui a abouti aux accords de La Haye, déshonorants pour l'Organisation des Nations Unies et funestes pour le peuple indonésien. Dans ces conditions, l'activité de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie mérite, non pas d'être louée, mais d'être condamnée; quant à la Commission elle-même, il faut mettre fin à son existence, dans l'intérêt du peuple indonésien.

La délégation de l'URSS ne peut souscrire au jugement porté par le projet de résolution du Canada sur les accords de La Haye et sur l'activité de cette Commission. Elle estime que ce projet de résolution est inopportun et qu'il ne correspond, ni à la situation véritable en Indonésie, ni aux principes, aux buts et aux tâches de l'Organisation des Nations Unies. Aussi la délégation de l'Union soviétique votera-t-elle contre le projet de résolution du Canada.

La délégation de l'URSS appuie, sans réserve, le projet de résolution qu'a soumis la délégation de la RSS d'Ukraine [*S/1433*] et estime que les mesures envisagées dans ce projet de résolution constituent le minimum de ce que l'on doit réaliser, dans les conditions actuelles, pour aboutir à un règlement de la question indonésienne qui soit conforme aux intérêts, non pas des Puissances coloniales, mais du peuple indonésien.

Mahmoud Fawzi Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*): Depuis la naissance de la République d'Indonésie, l'Egypte a été un des premiers pays à la reconnaître, à conclure avec elle un traité d'amitié et à établir avec elle des relations diplomatiques. La création de la République d'Indonésie est un événement marquant dans l'histoire, un événement d'une grande importance pour le

tialities, and it harbours many millions of human beings who can be led to produce and prosper much more than they have done so far.

My country has followed with deep sympathy and interest the advent of the new Republic of Indonesia. It has felt and displayed serious concern whenever trouble beclouded the prosperity and welfare of this Republic. My country is, therefore, gratified every time it notes that the tendency in and around Indonesia is toward construction and rehabilitation.

We do not want to see any more destruction, any more razing, in Indonesia. We do want, instead, to see construction there. We must, therefore, help to create a proper atmosphere for the welfare of this new country, this new partner in human society, which Egypt anxiously desires to see become a Member of the United Nations. The agreements between the Netherlands and the Republic of Indonesia, even if they do not satisfy all desires, even if they do not fulfill all hopes, might constitute a suitable beginning of a new era of peace and prosperity in a very important part of the world. Our debates on these agreements, as on the whole question of Indonesia, always should be of a constructive nature. These people are in dire need of co-operation and of encouragement. They must have this from us, or we shall be failing in our duties as Members of the United Nations and as representatives of countries who should all constantly remember that the peace and prosperity of various parts of the world are very closely interrelated and interdependent.

I have listened with great interest to the statements made so far before the Security Council concerning the recent agreements reached at The Hague. My attention could not fail to be especially drawn to some of the things that our colleague from the Netherlands said [*455th meeting*]. He mentioned, among other things, the role of the Security Council and reiterated his doubt as to the Council's competence in this matter. He is, naturally, entitled to his own opinion, which, however, the Council repeatedly has declined to share with him. In another part of his statement, he said that "without the assistance of the Security Council and its organ, the United States Commission for Indonesia, a just and satisfactory agreement, though probably somewhat different from the present one, would have been reached." I confess that I do not understand exactly what our colleague from the Netherlands meant by the expression "somewhat different" agreement. Meanwhile, I cannot help but feel that his statement in this regard contains a disparagement of the efforts of the United Nations and the Security Council concerning Indonesia, those efforts which, for my part, I consider great, wise, and extremely helpful.

In still another part of his statement, our colleague from the Netherlands made mention of the debts assumed by the Republic of Indonesia. I think that the representative of Indonesia has,

monde entier. L'Indonésie est un pays dont les possibilités d'avenir sont énormes; elle renferme des millions d'habitants que l'on peut amener à développer leur production et à prospérer dans une mesure qu'ils n'ont jamais connue jusqu'à ce jour.

L'Egypte a assisté avec une profonde sympathie et un vif intérêt à l'avènement de la nouvelle République d'Indonésie. Elle a ressenti et manifesté une vive inquiétude toutes les fois que la prospérité et le bien-être de cette République ont paru menacés. Aussi se réjouit-elle toutes les fois qu'elle constate que la tendance, que ce soit en Indonésie ou à l'égard de ce pays, est à la construction et au relèvement.

Nous ne voulons plus de destructions et de démolitions en Indonésie; ce que nous voulons, c'est au contraire voir ce pays s'engager dans la voie du relèvement. Il nous faut, par conséquent, aider à la création d'une atmosphère favorable à la prospérité de ce nouveau pays, de ce nouvel élément de la communauté internationale, que l'Egypte tient énormément à voir devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies. Même s'il ne fait pas droit à toutes les aspirations, même s'il ne répond pas à toutes les attentes, l'accord intervenu entre les Pays-Bas et la République d'Indonésie peut marquer le début d'une nouvelle ère de paix et de prospérité dans une région très importante du monde. Les débats du Conseil de sécurité, qu'ils portent sur cet accord ou sur l'ensemble de la question indonésienne, devraient toujours être de caractère constructif. Le peuple indonésien a un pressant besoin d'assistance et d'encouragement. Il faut que nous les lui accordions; sinon, nous faillirons à notre devoir de Membres de l'Organisation des Nations Unies et de représentants de pays qui ne doivent jamais perdre de vue que les diverses régions du monde dépendent étroitement les unes des autres pour leur paix et leur prospérité.

J'ai écouté avec un vif intérêt les déclarations faites jusqu'à présent au Conseil de sécurité sur les récents accords de La Haye. Mon attention s'est évidemment concentrée tout particulièrement sur certains propos du représentant des Pays-Bas [*455ème séance*]. Il a notamment fait allusion au rôle du Conseil de sécurité, et il a exprimé une fois de plus les doutes qu'il éprouve quant à la compétence du Conseil en la matière. Nul ne saurait, bien entendu, lui contester le droit d'avoir sa propre opinion à cet égard; toutefois, le Conseil s'est constamment refusé à la partager. Dans une autre partie de son intervention, le représentant des Pays-Bas a dit que, "même sans l'aide du Conseil de sécurité et de son organe, la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, on serait parvenu à un accord juste et satisfaisant, quoique probablement quelque peu différent de l'accord actuel". J'avoue ne pas très bien saisir ce que le représentant des Pays-Bas entend par "accord quelque peu différent". Quoi qu'il en soit, je ne peux m'empêcher de penser que sa déclaration précitée tend à déprécier les efforts de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité en ce qui concerne l'Indonésie, efforts que, pour ma part, je juge nobles, sages et extrêmement utiles.

Dans une autre partie encore de son intervention, le représentant des Pays-Bas a fait allusion aux dettes que la République d'Indonésie prend à son compte. Je crois que le représentant

though briefly, answered this point. I quite agree with him that the assumption of those debts by this country is quite a sacrifice.

In connexion with the debts assumed by the Republic of Indonesia, I ask leave to express the hope that when the United Nations and the world at large deal with this young Republic, they will not overlook the welfare of its people and will not turn its territory into an arena of economic exploitation. When we deal with the question of Indonesia, we are expected to do so in the interest of Indonesia and of its people.

The representative of the Netherlands also spoke of the sacrifices and concessions on the part of his Government. Again, I think that the representative of Indonesia replied to that point. For my part, I submit that when, at long last, the worthy people of the Republic of Indonesia are allowed to achieve their right place among the free peoples, the independent nations of the world, this is no concession, this is no sacrifice on the part of anybody. By saying this, I do not wish in any sense or in any degree to be unjust to the Government of the Netherlands, or to minimize the importance of the conciliatory and progressive attitude it tended to take recently in connexion with this question. Indeed, I hope that this tendency will continue and will gain momentum, and I trust that some satisfactory solution will be found for the remaining problems relating to Indonesia, in particular that of New Guinea.

In conclusion, I should like to say a few words, in connexion with the draft resolution submitted by the Canadian delegation. My delegation is generally in favour of this draft resolution and will vote for it. It is good, sober and constructive, and I hope that it will be adopted by the Security Council.

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): I have already had occasion to express the satisfaction with which my country has welcomed the agreement achieved at the Round Table Conference at The Hague. Belgium was proud to be associated, as a member of the United Nations Commission for Indonesia, with the efforts which culminated in that result. Nevertheless, whatever the value of that contribution, it would have been in vain had not the representatives of the Netherlands, on the one hand, and those of Indonesia on the other, brought to the solution of a problem so beset with difficulties all the wisdom they have manifested.

Most of the members of the Council will certainly have associated themselves with the tribute paid yesterday by Mr. Palar to Mr. van Roijen, his recent adversary. Such a tribute was fully deserved. It does honour to both the giver and the recipient.

The Indonesian situation has known some difficult moments. Nevertheless, throughout all its vicissitudes, there was one constant factor which made it possible to be confident of the future. I have remarked on it on several occasions during discussions in the Security Council in which I

de l'Indonésie a répondu sur ce point, quoique brièvement. Je reconnais tout à fait que, comme il l'a dit, son pays a vraiment consenti un sacrifice en prenant ces dettes à sa charge.

En ce qui concerne les dettes que la République d'Indonésie a prises à sa charge, je me permets d'exprimer l'espoir que, dans leurs rapports avec cette jeune république, l'Organisation des Nations Unies et le monde entier ne perdront pas de vue le bien-être de sa population et qu'ils ne transformeront pas son territoire en un champ d'exploitation économique. En nous occupant de la question d'Indonésie, c'est à l'intérêt de ce pays et de sa population que nous devons songer avant tout.

Le représentant des Pays-Bas a parlé aussi des sacrifices et des concessions consentis par son Gouvernement. Sur ce point également, je crois que le représentant de l'Indonésie a donné une réponse. En ce qui me concerne, je soutiens que, lorsque le peuple de la République d'Indonésie se voit enfin reconnaître le droit de prendre la place qui lui revient parmi les peuples libres, parmi les nations indépendantes du monde, on ne saurait envisager ce fait, ni comme une concession, ni comme un sacrifice de la part de qui que ce soit. En affirmant cela, je n'entends ni être injuste, à quelque égard ou à quelque degré que ce soit, envers le Gouvernement des Pays-Bas, ni minimiser l'importance de l'attitude conciliante et empreinte d'un esprit de progrès que ce Gouvernement a tendance, depuis quelque temps, à adopter en la matière. J'espère, au contraire, que cette tendance continuera à s'affirmer de plus en plus, et je compte que l'on finira par aboutir à une solution satisfaisante des questions relatives à l'Indonésie qui n'ont pas encore été résolues, notamment de la question de la Nouvelle-Guinée.

Pour conclure, je tiens à dire quelques mots au sujet du projet de résolution proposé par la délégation du Canada. Dans l'ensemble, ma délégation approuve ce projet de résolution et votera en sa faveur. En effet, il est satisfaisant, sobre, constructif, et j'espère que le Conseil de sécurité l'adoptera.

M. VAN LANGENHOVE (Belgique): J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer la satisfaction avec laquelle mon pays a accueilli l'accord intervenu à la Conférence de la table ronde, à La Haye. La Belgique fut associée, en qualité de membre de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, aux efforts qui ont conduit à ce résultat, et ce fut pour elle un motif de fierté. Quelle qu'ait pu être la valeur de ces efforts, ils eussent cependant été vains si les représentants des Pays-Bas, d'une part, et ceux de l'Indonésie, d'autre part, n'avaient apporté, dans la solution d'un problème hérissé de difficultés, la sagesse dont ils ont su faire preuve.

La plupart des membres du Conseil auront certainement souscrit à l'hommage rendu hier par M. Palar à M. van Roijen, son adversaire de la veille. Un tel hommage était entièrement mérité. Il fait honneur à la fois à celui à qui il s'adresse et à celui de qui il émane.

L'affaire d'Indonésie a connu des moments difficiles. Cependant, à travers toutes ses péripéties, un élément demeurait qui permettait d'avoir confiance dans l'avenir. Je l'ai même, à plusieurs reprises, évoqué au cours des débats auxquels j'ai pris part devant le Conseil de

have taken part, and Mr. van Roijen referred to it at the 455th meeting. The antagonism which had developed did not concern the aim to be achieved—the independence of the peoples of Indonesia—but essentially the methods whereby that aim could be achieved. Events have shown that this confidence in the final outcome was justified.

In the midst of the general satisfaction, a few discordant notes have been sounded. They are not likely to disturb us. The criticism that has been made arises from the fact that the independence and sovereignty which are to be transferred unconditionally and irrevocably to the Republic of the United States of Indonesia within a few days do not correspond to the notions of independence and sovereignty entertained by the critics, who really understand them to mean subordination to a foreign Power.

I am not sure that it is a matter for regret that the allegations made in the General Assembly have been renewed here. Thanks to these repeated discussions, we shall all know more clearly where we stand. It will thus be easier to realize that the most redoubtable threat to the independence of the peoples is not the old colonialism of yesterday but the new imperialism of today. The one is hardly more than a ghost of the past, the other is the hard reality of the present day.

The draft resolution submitted by the delegation of the Ukrainian SSR is based on facts which are out of date; it seems to have been composed before the successful conclusion of the Round Table Conference, the results of which it does not take into account. Events have outstripped it and it offers solutions to problems which have been settled.

The Belgian Governement will continue to perform all that may be required of it in connexion with the United Nations Commission for Indonesia.

Mr. Gross (United States of America): I believe that the settlement reached last month at The Hague should be regarded as a substantial contribution to the advancement of the purposes and principles of the Charter. It is a striking example of a way in which the primary purpose of this Organization can be carried into action.

The issues which had divided the Netherlands and Indonesia were resolved by peaceful means and in conformity with the principles of justice and law. But settlement concluded at The Hague represents more than an application of the methods of pacific settlement which every signatory of the Charter has agreed to use. In addition, the conferees at The Hague agreed on a new constitutional relationship between the Netherlands and Indonesia by which the legitimate aspirations of the peoples of Indonesia for independence can immediately be fulfilled. By thus acting in accordance with the spirit of the Charter, the parties were expressing and materially extending certain ideals; that should encourage all those Members of the United Nations who seek to promote social progress and better standards of life and larger freedom. For that reason, my Government believes that what occurred at The Hague between 23 August and 2 November has a significance for all Members of the United Nations. At the Conference two peoples, one an Administering Power and the other a nation

sécurité, et M. van Roijen y a fait allusion à la 455ème séance. L'antagonisme qui s'était développé ne portait pas sur le but à atteindre — l'indépendance des peuples d'Indonésie — mais essentiellement sur les modalités suivant lesquelles ce but pourrait être atteint. Les événements ont montré que cette confiance dans l'issue finale était justifiée.

Au milieu de la satisfaction générale, quelques voix discordantes se sont élevées. Elles ne sont pas de nature à nous émouvoir. Les critiques formulées résultent du fait que l'indépendance et la souveraineté qui vont être, dans quelques jours, transférées d'une manière inconditionnelle et irrévocable à la République des Etats-Unis d'Indonésie, ne correspondent pas à la conception qu'en ont ceux de qui émanent ces critiques et pour qui ces notions signifient, en réalité, subordination à une autorité étrangère.

Je ne suis pas certain qu'il faille regretter que les imputations formulées à l'Assemblée générale se soient renouvelées ici. Grâce à ces débats répétés, chacun saura mieux à quoi s'en tenir. On verra mieux ainsi que la menace la plus redoutable pour l'indépendance des peuples n'est pas le vieux colonialisme d'autrefois, mais bien le nouvel impérialisme d'aujourd'hui. L'un n'est plus guère qu'un fantôme du passé, l'autre est la dure réalité du présent.

Le projet de résolution présenté par la délégatinn de la RSS d'Ukraine repose sur des données périmées; il paraît avoir été écrit avant l'aboutissement de la Conférence de la table ronde et fait abstraction de ses résultats. Il est dépassé par les événements et offre des solutions à des problèmes qui sont résolus.

Le Gouvernement belge continuera à fournir, au sein de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, tout le concours qui lui sera demandé.

M. Gross (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je crois que l'accord conclu le mois dernier à La Haye doit être considéré comme une contribution importante à la mise en œuvre des buts et des principes de la Charte. C'est un exemple frappant d'une façon dont les fins essentielles de cette Organisation peuvent être atteintes.

Les problèmes qui ont divisé les Pays-Bas et l'Indonésie ont été résolus par des moyens pacifiques et conformément aux principes de la justice et du droit. Mais les accords de La Haye représentent plus que l'application des méthodes de règlement pacifique que tous les signataires de la Charte se sont engagés à employer. A la Conférence de La Haye, les parties se sont en outre mises d'accord sur l'institution d'une nouvelle relation d'ordre constitutionnel entre les Pays-Bas et l'Indonésie, grâce à laquelle les légitimes aspirations à l'indépendance des populations de l'Indonésie peuvent être satisfaites immédiatement. Ainsi, agissant conformément à l'esprit de la Charte, les parties ont donné une expression concrète à certains idéaux; cela devrait encourager tous ceux des Membres de l'Organisation des Nations Unies qui cherchent à assurer le progrès social, un niveau de vie plus élevé et une liberté plus grande. Pour cette raison, mon Gouvernement estime que ce qui s'est passé à La Haye du 23 août au 2 novembre présente une importance particulière pour tous les Membres de l'Orga-

emerging from colonial status, met, and, with the help of an organ of the Security Council, peacefully negotiated a settlement of the political differences between them. The Netherlands, which, for more than three centuries, had exercised sovereignty in the Indonesian archipelago, voluntarily agreed to transfer sovereignty immediately to the people of Indonesia.

In looking back over developments leading towards the independence of Indonesia, it is well to remember that as long ago as 1942 the Queen of the Netherlands promised that the 70 million people of Indonesia should be free. After the war, the Governments of the Netherlands and of the Republic of Indonesia agreed at Linggadjati on certain broad principles which would govern the way in which Indonesia would achieve its independence. In the *Renville* Agreement those principles were re-stated and a truce was worked out under which it was hoped a final settlement could be reached. Last January [*406th meeting*] this Council itself adopted a resolution which took into account the expressed desires of both parties to establish a federal, independent and sovereign United States of Indonesia at the earliest possible date. In that resolution the Council recommended that the Government of the Netherlands and the Government of the Republic, with the assistance of the United Nations Commission for Indonesia, should undertake negotiations looking towards the transfer of sovereignty over Indonesia. In February the Netherlands Government proposed that the parties, together with the Commission, should meet at a round table conference at The Hague. In March [*421st meeting*] the Council accepted a suggestion put forward by the representative of Canada whereby the objectives of the Council's January resolution [*S/1234*] and the proposal for a round table conference at The Hague were harmonized. Finally, at the Round Table Conference in which the representatives of the Netherlands, the Republic of Indonesia, the Federal Consultative Assembly and the United Nations Commission participated, the documents which we now have before us were drawn up and agreed to.

My Government is happy to have been associated with the majority of the Members of the United Nations who have, at each of these important stages in the history of Indonesia's emergence as a sovereign State, given their hearty approval and support to the policies which have now led to success. The peoples of the Netherlands and of Indonesia recognize that, by following the principles laid down in the Charter, they have avoided for themselves, and perhaps for others, much anguish and chaos. They realize also that these principles not only provided orderly processes by which to bring about the goal they have both sought so long but, in addition, provided an ideal towards which to strive, an ideal which all free people in the community of nations respect.

I would join with the representative of Norway [*455th meeting*] in recognizing what he termed the moderation and flexible statesmanship of the Netherlands Government. In an area where its

nisation des Nations Unies. A cette Conférence, deux peuples, l'un Puissance administrante et l'autre nation se dégageant du régime colonial, se sont rencontrés et, avec l'aide d'un organe du Conseil de sécurité, ont négocié pacifiquement le règlement des différends politiques qui les opposaient. Les Pays-Bas qui, depuis plus de trois siècles, ont exercé leur souveraineté dans l'archipel indonésien ont volontairement admis de transférer immédiatement cette souveraineté au peuple indonésien.

En considérant les événements qui ont abouti à l'indépendance de l'Indonésie, on se rappellera que, dès 1942, la Reine des Pays-Bas a promis que les 70 millions d'habitants de l'Indonésie obtiendraient leur liberté. Après la guerre, les Gouvernements des Pays-Bas et de la République d'Indonésie sont tombés d'accord, à Linggadjati, sur certains principes généraux qui devaient régir l'accession de l'Indonésie à l'indépendance. L'Accord du *Renville* formulait ces principes à nouveau et décidait une trêve qui devait permettre, espérait-on, d'aboutir à un règlement définitif. En janvier dernier, le Conseil de sécurité lui-même a adopté [*406ème séance*] une résolution qui tenait compte des désirs exprimés par les deux parties d'établir le plus tôt possible un Etat fédéral indépendant et souverain, les Etats-Unis d'Indonésie. Par cette résolution, le Conseil recommandait que le Gouvernement des Pays-Bas et le Gouvernement de la République d'Indonésie, avec l'aide de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, entreprennent des négociations en vue du transfert de la souveraineté sur l'Indonésie. En février, le Gouvernement des Pays-Bas a proposé que les parties intéressées ainsi que les membres de la Commission se réunissent à une conférence de la table ronde qui se tiendrait à La Haye. En mars, le Conseil a adopté [*421ème séance*] une proposition présentée par le représentant du Canada et tendant à concilier l'objet de la résolution adoptée en janvier par le Conseil [*S/1234*] et la proposition d'une conférence de la table ronde à La Haye. Enfin, à la Conférence de la table ronde, à laquelle ont participé les représentants des Pays-Bas, de la République d'Indonésie, de l'Assemblée fédérale consultative et de la Commission des Nations Unies, les documents dont nous sommes maintenant saisis ont été élaborés et approuvés.

Mon Gouvernement est heureux de s'être associé à la majorité des Membres de l'Organisation des Nation Unies qui, à chacune de ces étapes importantes de l'évolution de l'Indonésie vers le statut d'un Etat souverain, ont donné leur approbation sans réserve et leur entier appui à la politique qui a mené au succès final. Les peuples des Pays-Bas et de l'Indonésie reconnaissent que, en suivant les principes énoncés par la Charte, ils ont évité, pour eux-mêmes et pour d'autres peut-être, une grande anxiété et de graves difficultés. Ils se rendent compte aussi que ces principes, non seulement prévoient la procédure ordonnée permettant d'atteindre le but qu'ils ont si longtemps cherché, mais qu'ils fournissent en outre un idéal vers lequel il faut tendre et que respectent tous les peuples libres de la communauté des nations.

Je me joins au représentant de la Norvège en reconnaissant ce qu'il a appelé [*455ème séance*] la politique de modération et de souplesse du Gouvernement des Pays-Bas. Dans une région

vital interests have been concerned, the Government of the Netherlands is pursuing a policy of co-operation with Indonesia which is based upon the complete independence of that country. In reaching the preliminary arrangements last May at Batavia and again at the Round Table Conference at The Hague, the Government of the Netherlands has fulfilled the obligations for pacific settlement of disputes which it undertook when it subscribed to the Charter at San Francisco.

The Indonesians, likewise, deserve the respect of the international community. We have only to consider the difficulties which often attend the struggle of a people for independence to be struck with the restraint and maturity of judgment which the Indonesians have exhibited in accepting the orderly processes urged upon them by the Security Council. In proving themselves to be conscious of responsibilities to the international community, and in demonstrating again and again a readiness to accept the obligations of pacific settlement provided in the Charter, the Indonesians have shown that they are a people qualified to take their place along with other peace-loving nations in the United Nations.

The settlement reached at The Hague is an example of the constructive role which mediation can play in helping the parties to help themselves in the solution of disputes The report of the Commission shows how the parties turned to it for help. The Commission's proposals, reached by unanimous decision, were requested by the parties and often helped them to agree on several difficult issues facing the Conference. The Commission based its recommendations on unanimous decisions, although it was not obliged to do so under its terms of reference. Through the concerted effort of the parties and of the Commission, the Conference achieved agreement on the unconditional and irrevocable transfer of complete sovereignty over Indonesia from the Netherlands to the independent and sovereign Republic of the United States of Indonesia.

As the Commission says in the conclusion of its special report to the Council dated 10 November 1949, the new relationship between the peoples of the Netherlands and Indonesia can evolve to the mutual advantage of the partners of the Netherlands-Indonesian Union. In so doing, it will help fulfil the desire of all of us to see the peoples of these two countries, long bound together in another relationship, continue to cooperate with each other in the period following the transfer of sovereignty.

This is an occasion when it is appropriate for the Security Council to record its gratification at the events which have occurred this year in the relations between the Netherlands and Indonesia. The settlement at The Hague, which consummated these events, was what almost all of us wanted. The Indonesians wanted it. The Dutch wanted it. Last week 44 Members of the United Nations recorded in the General Assembly that they were gratified that agreement had been reached.[1] When the fundamental principles and purposes of our Organization have been so well

[1] See *Official Records of the fourth session of the General Assembly*, 272nd plenary meeting.

où ses intérêts vitaux étaient en jeu, le Gouvernement des Pays-Bas poursuit une politique de coopération avec l'Indonésie, fondée sur l'indépendance complète de ce pays. En concluant les accords préliminaires en mai dernier à Batavia, comme à la Conférence de La Haye, le Gouvernement des Pays-Bas a rempli l'obligation de procéder au règlement pacifique des différends qu'il a contractée en adhérant à la Charte à San-Francisco.

De même, les Indonésiens méritent le respect de la communauté internationale. Il suffit de prendre en considération les difficultés devant lesquelles se trouve généralement un peuple qui lutte pour son indépendance pour être frappé par la réserve et la maturité de pensée dont les Indonésiens ont fait preuve en acceptant les méthodes que le Conseil de sécurité les avait invités à suivre. En se révélant conscients de leurs responsabilités à l'égard de la communauté internationale et en prouvant à maintes reprises qu'ils étaient prêts à accepter l'obligation prévue dans la Charte de régler pacifiquement les différends, les Indonésiens ont montré qu'ils sont qualifiés pour prendre place parmi les autres nations pacifiques de l'Organisation des Nations Unies.

Le règlement conclu à La Haye est un exemple du rôle constructif que peut jouer la médiation en aidant les parties à s'aider elles-mêmes dans la solution des différends. Le rapport de la Commission montre que les parties se sont adressées à elle pour obtenir son assistance. Les propositions adoptées unanimement par la Commission ont été faites à la demande des parties et les ont fréquemment aidées à se mettre d'accord sur différents problèmes difficiles qui se présentaient devant la Conférence. La Commission a fondé ses recommandations sur des décisions prises à l'unanimité, bien que son mandat ne lui en fît pas l'obligation. Par l'effort concerté des parties et de la Commission, la Conférence a abouti à un accord sur le transfert inconditionnel et irrévocable à la République indépendante et souveraine des Etats-Unis d'Indonésie de la totalité de la souveraineté exercée par les Pays-Bas sur l'Indonésie.

Comme le déclare la Commission dans la conclusion de son rapport spécial au Conseil en date du 10 novembre 1949, le nouveau lien qui unit les peuples des Pays-Bas et de l'Indonésie peut être à l'avantage réciproque des deux membres de l'Union néerlando-indonésienne. Il aidera ainsi à satisfaire le désir que nous nourrissons tous de voir les peuples de ces deux pays, longtemps liés l'un à l'autre sous un régime différent, continuer à coopérer l'un avec l'autre pendant la période qui suivra le transfert de souveraineté.

En cette occasion, il sied que le Conseil de sécurité manifeste sa satisfaction à l'égard des événements qui se sont produits cette année dans les relations entre les Pays-Bas et l'Indonésie. Les accords conclus à La Haye et qui ont sanctionné ces événements représentent ce que nous souhaitions presque tous. Les Indonésiens le souhaitaient. Les Hollandais le souhaitaient. La semaine dernière, quarante-quatre Membres de l'Organisation des Nations Unies ont manifesté, à l'Assemblée générale, leur satisfaction de voir que l'accord s'était fait[1]. Alors que l'on a si bien

[1] Voir les *Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale*, 272ème séance plénière.

served, it would not be unreasonable to expect that every Member would be eager to join in congratulating the parties on having reached agreement, in welcoming the forthcoming establishment of the Republic of the United States of Indonesia as an independent sovereign State, and in commending the United Nations Commission for Indonesia for the contributions it has rendered in assistance to the parties.

Judging from what was said last week in the General Assembly, and again here yesterday and today in the Council, I can only conclude that certain representatives are distressed to see that an agreement has been reached between the parties. A few States appear reluctant to witness the promotion of social progress and better standards of living in larger freedom for 70 million people in Indonesia. It is difficult to understand this, especially in the light of the fact that the agreement at The Hague was reached through the voluntary action of the parties themselves. It was not a settlement imposed upon them. They had certain standards to go by, to be sure, the standards laid down in the Charter of the United Nations, but the settlement was not dictated to them. We must also remember that the agreement reached at The Hague provides that Indonesia will be a free and independent State, in the fullest sense, before this month is out. This means that the people of Indonesia are free to choose their own form of government and their own people to man their government. How can the representatives of the Ukrainian SSR and the USSR be opposed to this?

While the United Nations has been striving to make a positive contribution to the development of a beneficial relationship between the Netherlands and Indonesia, the Soviet Union has so far been seeking to thwart the efforts of the parties to reach agreement, and has sought to vilify the leaders of the Indonesian people. Soviet Union opposition to this settlement has been expressed in an incessant stream flowing from the propaganda organs of the Soviet Union itself, from Radio Moscow, and in articles appearing in *Bolshevik*, in *Izvestya*, and in *Red Star*.

All of us have seen how the representative of the USSR in the General Assembly and the representative of the Ukrainian SSR in the Council yesterday, and again today, have tried to twist the meaning of the documents which comprise the agreement reached at The Hague. They know, of course, that the meaning of the documents cannot be twisted for anyone who has actually read them. They know also that this meaning cannot be twisted for the people who themselves will soon be benefitting from these great instruments. As we all know, the record of the efforts of the majority of the Members of the United Nations to foster the peaceful development of the Indonesian people toward independence is already quite clear, and anyone is free to consult it at length. That record will also show the constructive contribution made at a conference at New Delhi early this year by Indonesia's neighbours along with a number of other States having close

répondu aux principes et aux buts fondamentaux de notre Organisation, il ne serait pas déraisonnable de s'attendre à ce que les Membres tous ensemble désirent féliciter les parties d'avoir abouti à un accord, saluer l'établissement, dans un proche avenir, d'un Etat indépendant et souverain, la République des Etats-Unis d'Indonésie, et louer la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie pour la contribution qu'elle a apportée en aidant les parties intéressées.

D'après ce que l'on a déclaré la semaine dernière devant l'Assemblée générale et d'après les déclarations faites hier et aujourd'hui devant le Conseil, je ne peux que conclure que certains représentants sont désolés de constater qu'un accord a été conclu entre les parties. Quelques Etats semblent envisager à regret le développement du progrès social et le relèvement des niveaux de vie qu'amènera l'octroi d'une liberté plus grande accordée aux 70 millions d'habitants de l'Indonésie. Cela est difficile à comprendre, en particulier si l'on tient compte du fait que les accords de La Haye ont été conclus par une décision prise librement par les parties elles-mêmes. Il ne s'agit pas d'un règlement qui leur aurait été imposé. Les parties devaient sans doute respecter certaines normes, les normes établies par la Charte des Nations Unies, mais le règlement lui-même ne leur a pas été imposé. Nous devons aussi nous rappeler que les accords de La Haye prévoient que l'Indonésie sera un Etat libre et indépendant, dans la pleine acception du terme, avant la fin de ce mois. Cela signifie que le peuple indonésien est libre de choisir lui-même la forme de gouvernement qu'il désire et les individus qu'il veut y nommer. Comment les représentants de la RSS d'Ukraine et de l'URSS peuvent-ils y être opposés?

Alors que l'Organisation des Nations Unies s'est efforcée de fournir une contribution positive au développement de relations entre les Pays-Bas et l'Indonésie qui soient à leur avantage, l'Union soviétique a cherché jusqu'à présent à faire obstacle aux efforts accomplis par les parties pour aboutir à un accord et à diffamer les dirigeants du peuple indonésien. L'opposition de l'Union soviétique à ce règlement s'est manifestée par un flot incessant provenant d'organes de propagande de l'Union soviétique elle-même, des émissions de Radio-Moscou et d'articles publiés dans le *Bolchevik*, les *Izvestia* et l'*Etoile rouge*.

Nous avons tous vu comment le représentant de l'URSS à l'Assemblée générale et le représentant de la RSS d'Ukraine hier et aujourd'hui devant le Conseil ont essayé de fausser le sens des documents où se trouvent les accords de La Haye. Ils savent naturellement que le sens de ces documents est clair pour quiconque les a vraiment lus. Ils savent aussi que l'on ne peut fausser ce sens pour le peuple qui jouira bientôt du bénéfice de ces instruments. Comme nous le savons tous, les documents où sont enregistrés les efforts de la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies pour favoriser l'évolution pacifique du peuple indonésien vers l'indépendance sont très clairs, et n'importe qui peut librement et à loisir les consulter. Ces documents montrent aussi quelle contribution constructive a été faite à la Conférence de New-Delhi tenue au début de cette année par les voisins de l'Indonésie ainsi que par un certain nombre d'autres

cultural ties with Indonesia. The representative of the Republic of Indonesia has ably characterized agreements of The Hague as instruments ensuring complete independence for Indonesia.

One way in which the United Nations has contributed toward the settlement of the Indonesian question has been through the resolutions which have been adopted from time to time by a majority of the members of the General Assembly and the Security Council. Thus far, the Soviet Union has not been willing to support any of the resolutions of the General Assembly or of the Council looking toward the development of Indonesia as a free and independent people.

I regret that the Soviet Union apparently does not find it possible, even at this stage of the consideration of the Indonesian question, to join with the majority of the Members of the United Nations in making a positive contribution. It is regrettable that the delegations of the Ukrainian SSR and the Soviet Union would seek to terminate the continuing authority of the Commission, as the last paragraph of the Ukrainian SSR draft resolution [*S/1433*] suggests. I can only assume that the Soviet Union is trying desperately hard to hide a fact which, essentially, cannot be hidden. That simple fact is that an agreement has been reached between the leaders of the Netherlands and of Indonesia, by which the people of Indonesia will be free within a matter of days.

A year ago it appeared to some that the problem of Indonesia was not susceptible of peaceful solution. The action of the parties since that time has proved the contrary. As the Commission's report dated 10 August [*S/1373*] shows, the Republican Government was returned to Jogjakarta and a cease-fire effectuated as the result of agreement reached at Batavia on 7 May. The assertions of the representative of the Ukrainian SSR that hostilities between the Dutch and the Indonesians are continuing are patently untrue. There may indeed be sporadic outbursts from certain extremist elements. This would not be any more surprising now than it was a year ago last September when, in the midst of one of Indonesia's most tense periods in its fight for freedom, the communists chose to revolt against the Government of the Republic of Indonesia. It may well be that the communists in Indonesia, who have always opposed a negotiated settlement, will find it difficult to accept the fact that Indonesia's independence has been achieved by peaceful means.

Following the arrangements in Batavia last May for a cease-fire and the return to Jogjakarta, negotiations were started between the Federal Consultative Assembly and the Republic on a constitution for the Republic of the United States of Indonesia. Agreement was reached by them on a draft constitution prior to their departure for The Hague. Although it is not the concern of the Security Council to pass on the constitutional instrument of a State, we may certainly be permitted to congratulate the representatives of the Federal Consultative Assembly and the

Etats qui ont avec l'Indonésie des liens culturels étroits. Le représentant de la République d'Indonésie a bien défini les accords de La Haye en les qualifiant d'instruments qui assurent l'indépendance complète de l'Indonésie.

Un moyen par lequel l'Organisation des Nations Unies a contribué au règlement de la question indonésienne a consisté dans les résolutions adoptées à diverses reprises par la majorité des membres de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Jusqu'ici, l'Union soviétique n'a voulu appuyer aucune des résolutions de l'Assemblée générale ou du Conseil tendant à l'évolution de l'Indonésie vers la liberté et l'indépendance.

Je regrette qu'il ne soit apparemment pas possible à l'Union soviétique, même à ce stade de l'examen de la question indonésienne, de se joindre à la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies pour apporter une contribution positive. Il est regrettable que les délégations de la RSS d'Ukraine et de l'Union soviétique cherchent à mettre fin au mandat de la Commission ainsi que le propose le dernier paragraphe du projet de résolution de la RSS d'Ukraine [*S/1433*]. Je ne puis que supposer que l'Union soviétique cherche désespérément à camoufler un fait que l'on ne peut absolument pas cacher. Ce simple fait est qu'un accord a été conclu entre les dirigeants des Pays-Bas et de l'Indonésie, accord par lequel le peuple indonésien sera libre dans quelques jours.

Il y a un an, il semblait à certains que le problème de l'Indonésie ne pourrait pas recevoir une solution pacifique. Les mesures adoptées par les parties intéressées depuis cette époque ont prouvé le contraire. Comme l'indique le rapport de la Commission en date du 10 août [*S/1373*], le Gouvernement de la République d'Indonésie est revenu à Djokjakarta, et un ordre de cesser le feu a été appliqué à la suite d'un accord conclu à Batavia le 7 mai. Les assertions du représentant de la RSS d'Ukraine suivant lesquelles les hostilités entre les Hollandais et les Indonésiens se poursuivent sont manifestement inexactes. Peut-être, en effet, certains éléments extrémistes provoquent-ils des troubles sporadiques. Ceci ne serait pas plus surprenant maintenant que cela ne l'était voici un an, en septembre, lorsque, au cours de l'une des périodes de tension les plus grandes dans lesquelles se soit trouvée l'Indonésie dans sa lutte pour la liberté, les communistes ont décidé de se révolter contre le Gouvernement de la République d'Indonésie. Il est très possible que les communistes d'Indonésie, qui se sont toujours opposés à un règlement obtenu par voie de négociations, trouvent difficile d'accepter le fait que l'indépendance de l'Indonésie a été obtenue par des moyens pacifiques.

A la suite des accords conclus à Batavia en mai dernier pour l'application d'un ordre de cesser le feu et du retour du Gouvernement à Djokjakarta, des négociations ont été entreprises entre l'Assemblée fédérale consultative et la République d'Indonésie pour l'établissement d'une constitution de la République des Etats-Unis d'Indonésie. Ces négociations ont abouti à un accord sur un projet de constitution avant le départ des représentants pour La Haye. Bien que le Conseil de sécurité n'ait pas à se prononcer sur les dispositions constitutionnelles d'un Etat,

Republic of Indonesia on the fact that they have reached agreement on a draft constitution [*S/1417/Add.1, appendix VI*]. A glance at the draft constitution shows that it is an instrument of a free people.

At The Hague the parties agreed on a Union Statute [*S/1417/Add.1, appendix IX*] which provides that co-operation between them will be continued through the medium of the Netherlands-Indonesian Union. This Union, far from prejudicing the status of either member as an independent sovereign State, enhances it. It is a voluntary Union which permits unlimited co-operation between the parties on a basis of equality.

Although the question of New Guinea was not finally settled at The Hague, the decision to postpone the question was a wise one in view of the important factors to be taken into account and in view of the desirability of concluding the Conference successfully within the agreed time limit. It is important that the parties now proceed to ratify the agreements of The Hague so that the implementation of the broader agreements may begin immediately. I have no doubt that, as contemplated within the settlement at The Hague, a satisfactory solution for the problem of New Guinea will be reached within the year.

As we are considering the Indonesian question in the Security Council, the parties are engaged in the process of ratifying the agreements reached at The Hague. Such ratification, of course, must come before the agreements themselves can come into operation.

We must not conclude that the work in Indonesia is done. As the Canadian draft resolution recognizes, certain tasks remain for the Commission by virtue of its terms of reference under the 28 January resolution, as well as by virtue of the request of the parties themselves. It is therefore suitable for the Security Council to note its approval of the Commission's intention to continue exercising its responsibilities. This it may properly do under the resolution of 28 January and the letter of 23 March, and I have already expressed our regret that the representatives of the Ukrainian SSR and the Soviet Union apparently seek to terminate that continuing authority.

Specifically, the Commission has before it the task of recommending whether a plebiscite should be held in a particular territory, and of assisting the parties in arrangements for the withdrawal of Netherlands forces and of observing the implementation of the agreements of The Hague. Both parties have requested the Commission to stay to assist in those phases of the work still to be done in Indonesia, and the Commission itself has stated its intention, under the authority of the January resolution, to aid the parties in these matters. The Commission is able, under its present terms of reference, to continue the task it has handled so successfully thus far.

il nous est certainement permis de féliciter les représentants de l'Assemblée fédérale consultative et de la République d'Indonésie d'avoir conclu un accord sur un projet de constitution [*S/1417/Add.1, annexe VI*]. Un examen superficiel du projet de constitution montre qu'il s'agit là de la constitution d'un peuple libre.

A La Haye, les parties se sont mises d'accord sur un Statut de l'Union [*S/1417/Add.1, annexe IX*] qui prévoit que leur coopération se poursuivra au sein de l'Union néerlando-indonésienne. Cette union, loin de porter atteinte au statut de l'un ou l'autre des membres en tant qu'Etat souverain et indépendant, favorise un tel statut. C'est une union établie librement et qui permet une coopération illimitée entre les parties sur une base d'égalité.

Bien que la question de la Nouvelle-Guinée n'ait pas été réglée définitivement à La Haye, la décision de la remettre à une date ultérieure a été sage en raison des facteurs importants dont on doit tenir compte et en raison du fait qu'il était souhaitable de conclure la Conférence avec succès et dans les délais fixés. Il est important que les parties procèdent maintenant à la ratification des accords de La Haye afin que la mise sur pied d'accords d'une portée plus large puisse être entreprise immédiatement. Je ne doute pas que, comme l'envisagent les accords de La Haye, l'on aboutisse, d'ici un an, à une solution satisfaisante du problème de la Nouvelle-Guinée.

Alors qu'au Conseil de sécurité nous examinons la question indonésienne, les parties sont en train de procéder à la ratification des accords conclus à La Haye. Une telle ratification doit évidemment intervenir avant que les accords eux-mêmes ne puissent être mis en vigueur.

Nous ne devons pas conclure que tout ce qu'il y a à faire en Indonésie est achevé. Comme le reconnaît le projet de résolution du Canada, il reste à la Commission certaines tâches à accomplir, tâches qui résultent de son mandat tel qu'il a été fixé par la résolution du 28 janvier, ou tâches qui découlent de demandes faites par les parties intéressées elles-mêmes. Il convient donc que le Conseil de sécurité indique qu'il approuve l'intention qu'a la Commission de continuer l'exercice de ses fonctions. Le Conseil peut le faire en conformité de la résolution du 28 janvier et de la lettre du 23 mars. Comme je l'ai déjà dit, je regrette de constater que le représentant de la RSS d'Ukraine et celui de l'Union soviétique cherchent apparemment à mettre fin aux pouvoirs de la Commission.

Plus précisément, la tâche de la Commission consiste à formuler une recommandation sur le point de savoir s'il convient ou non de tenir un plébiscite dans un certain territoire, à aider les parties à prendre les dispositions nécessaires pour le retrait des forces néerlandaises, ainsi qu'à surveiller l'application des accords de La Haye. Les parties ont toutes deux demandé à la Commission de rester afin de leur prêter assistance pour les tâches qu'il reste à accomplir en Indonésie, et la Commission elle-même a déclaré que, d'après les pouvoirs qu'elle a reçus aux termes de la résolution de janvier, elle avait l'intention d'aider les parties à régler ces questions. Aux termes de son mandat actuel, la Commission a le droit de poursuivre la tâche dont elle s'est acquittée jusqu'ici avec tant de succès.

When the Security Council was considering this case in March of this year, it was a suggestion of the representative of Canada which led to agreement on a message which the Counil sent to the Commission for Indonesia. The Commission reported that this letter of 23 March was of some help to it. The draft resolution which the representative of Canada has now put before us formulates in a felicitous manner an attitude which my Government warmly supports. I shall vote in favour of the draft resolution. I think the Council may properly thank the representative of Canada for his deep interest in this case which has been embodied in the draft resolution now before us.

The draft resolution submitted by the Ukrainian SSR has a familiar look. Substantially the same resolution was proposed in the Security Council a year ago [*S/1148*], almost to a day, by the Soviet Union. The identical resolution was submitted to the *Ad Hoc* Political Committee and re-introduced in the General Assembly only last week.[1] The United States Government has not altered the opinion which it expressed in the General Assembly that this draft resolution adds nothing to our consideration of the problem and that it in no way reflects the developments and progress of the past year.

U So Nyun (Burma): This meeting of the Security Council marks another milestone not only in the hsitory of the United Nations, and not only in the history of the relationships between the people of the Netherlands and the people of Indonesia, but also in the history of all human relationships, illustrating as it does the superiority of reason, conference, arbitration and compromise over brute force and the resort to arms.

Scarcely a fortnight ago, the Burmese delegation had the privilege, in the *Ad Hoc* Political Committee of the United Nations,[2] of being a co-sponsor, together with the delegations of thirteen other countries, of a resolution welcoming the announcement of the agreement reached at The Hague, commending both the parties for their contribution to that agreement, and welcoming the forthcoming establishment of the Republic of the United States of Indonesia as an independent sovereign State.

The draft resolution of the delegation of Canada, which is before the Security Council today and which my Government is very happy to endorse and welcome, takes us another step forward, expressing satisfaction with the special report of the United Nations Commission on the settlement reached at The Hague and requesting United Nations permission to continue its good work and assist in the implementation of the

[1] See *Official Records of the fourth session of the General Assembly, Annex to the plenary meetings,* document A/1209.

[2] *Ibid., Annex to the* Ad Hoc *Political Committee,* document A/AC.31/L.50.

Lorsque, en mars de cette année, le Conseil de sécurité s'occupait de cette question, le représentant du Canada avait fait une proposition à la suite de laquelle le Conseil s'était mis d'accord sur les termes d'un message qu'il a envoyé à la Commission pour l'Indonésie. La Commission a fait savoir que cette lettre du 23 mars lui avait été utile. Le projet de résolution qui nous est maintenant présenté par le représentant du Canada définit fort bien une attitude que mon Gouvernement appuie chaleureusement. Je voterai pour ce projet de résolution. Je crois qu'il convient que le Conseil remercie le représentant du Canada du grand intérêt qu'il a porté à cette question et dont témoigne le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Quant au projet de résolution présenté par le représentant de la RSS d'Ukraine, il a une apparence familière. Il y a un an, presque jour pour jour, l'Union soviétique présentait au Conseil de sécurité un projet de résolution [*S/1148*] qui était le même quant au fond. Un projet de résolution identique a été soumis à la Commission politique spéciale et déposé à nouveau à l'Assemblée générale il y a une semaine seulement[1]. Le Gouvernement des Etats-Unis n'a pas modifié l'opinion qu'il avait exposée devant l'Assemblée générale: il considère que ce projet de résolution n'apporte aucun élément nouveau à notre examen de la question et qu'il ne tient compte en aucune manière de l'évolution et des progrès accomplis au cours de l'année écoulée.

U So Nyun (Birmanie) (*traduit de l'anglais*): La présente séance du Conseil de sécurité marque une étape nouvelle, non seulement dans l'histoire des Nations Unies, non seulement dans l'histoire des relations entre le peuple des Pays-Bas et le peuple de l'Indonésie, mais dans l'histoire même de toutes les relations humaines, car elle témoigne du triomphe de la raison, des négociations, de l'arbitrage et du compromis sur la force brutale et le recours aux armes.

Il y a quinze jours à peine, la délégation birmane a eu l'honneur de s'associer aux délégations de treize autres pays pour présenter à la Commission politique spéciale de l'Organisation des Nations Unies[2] un projet de résolution déclarant que l'Assemblée générale accueillait avec satisfaction la nouvelle qu'un accord avait été conclu à La Haye, félicitant les deux parties pour l'effort que chacune d'elles avait fait pour aboutir à un accord et accueillant avec satisfaction la constitution prochaine de la République des Etats-Unis d'Indonésie en tant qu'Etat souverain et indépendant.

Le projet de résolution de la délégation du Canada dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui, que mon Gouvernement accueille avec satisfaction et qu'il est heureux de soutenir, nous fait franchir un pas de plus. Il exprime notre satisfaction en ce qui concerne le rapport spécial de la Commission des Nations Unies sur les accords conclus à La Haye et demande aux Nations Unies d'autoriser la Commission à con-

[1] Voir les *Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Annexe aux séances plénières,* document A/1209.

[2] *Ibid., Annexe aux comptes rendus de la Commission politique spéciale,* document A/AC.31/L.50.

agreement reached. My Government is all the more happy because last May, when the General Assembly passed a resolution[1] expressing the hope that a lasting settlement would be reached, we supported the resolution with some hesitancy and misgivings, for we were frankly inclined to err on the side of caution rather than on the side of enthusiasm which, to our mind at that time, did not seem quite justified in view of the historical background of the question which we are now prepared to bury. It is indeed refreshing and reassuring to note that not only does each party now understand the other and appreciate its viewpoint and pay ungrudging tribute to its sincerity and earnestness, but both parties appreciate the work of the United Nations Commission and the contribution which it made to the negotiations and to the settlement both at Batavia and at The Hague.

The representative of the Netherlands [*455th meeting*], fully recognized the helpful part played by the United Nations Commission under the guidance of the Security Council's ruling of 23 March, and the patience, perseverance and resourcefulness with which it lent its good offices in smoothing out a number of difficulties and in proposing compromises when the negotiations were threatened with deadlocks. He has furthermore lent his support to the Canadian draft resolution now before us under which he seeks the further aid of the United Nations Commission in implementing the Agreement reached. In the face of this unstinted tribute, I must confess that, like the representative of Egypt, it is somewhat disconcerting and disquieting to note that, in the very next breath, the representative of the Netherlands reiterated the views of his Government questioning the competence of the Security Council and the United Nations to deal with this matter, and further remarked that even without the assistance of the Security Council and the United Nations Commission a just and satisfactory agreement would have been reached. To say the least, such remarks at this late stage, and after all the bouquets and compliments which the United Nations Commission has deservedly received on all sides in respect of this question—I say that, at the present moment, when we are congratulating both the parties and the United Nations Commission, and when both the parties have already congratulated the United Nations Commission on the settlement reached, such remarks on the part of the representative of the Netherlands appear to be unnecessary, incongruous and ungracious.

Having said this, I must at once hasten to say that the speech of the representative of the Netherlands is otherwise a dignified and statesmanlike pronouncement, reflecting a spirit of good will, sincerity and hopefulness. In particular, his conviction that the new relationships upon which the peoples of the Netherlands and the people of Indo-

[1] See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part II, Resolutions,* No. 274 (III).

tinuer son œuvre et à apporter son assistance pour la mise en application de l'accord qui a été conclu. Mon Gouvernement est d'autant plus satisfait qu'en mai dernier, lorsque l'Assemblée générale a adopté une résolution[1] exprimant l'espoir qu'un accord durable serait conclu, il avait quelque peu hésité à l'appuyer, car nous avions nettement tendance à pécher par excès de prudence plutôt que de nous laisser entraîner par un enthousiasme qui, à ce moment, nous paraissait pas très justifié, étant donné le passé historique de la question que nous nous préparons maintenant à enterrer. Il est vraiment réconfortant et rassurant de constater que, maintenant, non seulement chacune des parties comprend l'autre partie, comprend son point de vue, rend hommage sans réserve à la sincérité de l'autre partie et à la valeur des motifs qui l'inspirent, mais encore que les deux parties apprécient les travaux accomplis par la Commission des Nations Unies et la contribution positive qu'elle a apportée, tant à Batavia qu'à La Haye, au succès des négociations et à la conclusion d'un accord.

Le représentant des Pays-Bas a pleinement reconnu [*455ème séance*] l'utilité du rôle joué par la Commission des Nations Unies, guidée par la décision que le Conseil de sécurité a prise le 23 mars; il a reconnu également la patience, la persévérance et l'esprit d'initiative dont elle a fait preuve en prêtant ses bons offices pour aplanir un certain nombre de difficultés et en proposant des solutions de compromis lorsque les négociations menaçaient d'aboutir à une impasse. De plus, le représentant des Pays-Bas a donné son appui au projet de résolution du Canada dont nous sommes saisis; il cherche ainsi à obtenir que la Commission des Nations Unies continue à prêter aide aux parties pour la mise en œuvre de l'accord. Devant cet hommage sans réserve, je dois avouer que je partage les sentiments du représentant de l'Egypte, étant quelque peu déconcerté et inquiet de voir que, immédiatement après, le représentant des Pays-Bas a exposé de nouveau les vues de son Gouvernement mettant en doute la compétence du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies en cette matière et qu'il a fait remarquer en outre qu'on serait parvenu à un accord juste et satisfaisant même sans l'aide du Conseil de sécurité et de la Commission des Nations Unies. Le moins que l'on puisse dire de telles remarques faites au stade actuel et venant après toutes les louanges et tous les compliments mérités que la Commission des Nations Unies a reçus de toutes parts — remarques faites alors que nous sommes en train de féliciter tant les parties intéressées que la Commission des Nations Unies et alors que les deux parties elles-mêmes ont déjà félicité la Commission des Nations Unies pour l'accord conclu — c'est que ces remarques semblent superflues, déplacées et malvenues dans la bouche du représentant des Pays-Bas.

Ceci dit, je dois m'empresser immédiatement de faire remarquer qu'à tous autres égards, le discours prononcé par le représentant des Pays-Bas est empreint de la dignité qui sied à un homme d'Etat, qu'il témoigne de bonne volonté, de sincérité et de foi dans l'avenir. Tous les pays de l'Asie du Sud-Est, dont la plupart ont conquis

[1] Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, deuxième partie, Résolutions,* No 274 (III).

nesia are about to enter will form a new and vital link between the peoples of the East and those of the West, is especially gratifying to all the countries of the region of South East Asia, most of which have obtained or are in the process of struggling for political independence.

At this stage I must pause to associate myself with the remarks of the representative of India, when he paid a fitting tribute to the leadership of Mr. Hatta who stands too high in the esteem of his own people and, indeed, in the esteem of all of us, to require any defence by us against the baseless and malicious attacks levelled against him in this chamber in his absence.

My Government welcomes the settlement reached which, in the words of the Chairman of the United Nations Commission, marks: "the end of a conflict, the solution of a problem, the birth of a nation, and the foundation of a Union."

We are equally impressed with the speech of the representative of Indonesia [*455th meeting*], and in particular with his assertion and belief that the terms of the settlement nowhere impose any restrictions on the sovereignty of Indonesia. He has given us a clear analysis and appreciation of the status of the Republic now being born in relation to the position of the Head of the Indonesian-Netherlands Union who will have no executive authority, a status which represents a psychological concession to Dutch sentiment. He has also explained the position of the new Republic in regard to a wide field covering foreign relations, finance, trade, the assumption of debts, to most of which reference was made just now by the representative of the USSR, and in all of which the Indonesian people, which Mr. Palar represents, is satisfied that there have been no restrictions imposed on its sovereignty.

No greater tribute to the Committee of Good Offices of the United Nations could have been paid by Mr. Palar than that contained in his statement that without the intervention of the Security Council "the Indonesian question would have been solved on the battlefield by force of arms."

The statement made by Mr. Palar yesterday is important for another reason: it gives the lie to the charges made by the representative of the Ukrainian SSR that the settlement reached symbolizes a return to colonialism under a respectable disguise. When two parties to a dispute have reached an agreement which is about to be implemented, the submission of a resolution such as the one proposed by the representative of the Ukrainian SSR, both in the *Ad Hoc* Political Committee and once again in the Security Council, deserve the epithet "mischievous" already applied to it.

The speech of the representative of the USSR, to which we listened this afternoon, was couched in language with which we have become familiar. The representative of the USSR expressed greater concern and solicitude for the Indonesian people than that people feels for itself, which only shows that one needs to be saved from one's

l'indépendance politique ou luttent encore pour l'obtenir, se féliciteront particulièrement de le voir convaincu que les nouvelles relations qui s'instaurent entre le peuple des Pays-Bas et le peuple d'Indonésie formeront un lien essentiel aux bonnes relations des peuples de l'Orient et de ceux de l'Occident.

C'est ici le moment de m'associer aux remarques faites par le représentant de l'Inde qui a rendu un hommage mérité aux qualités d'homme d'Etat de M. Hatta. Sa renommée est trop bien établie, tant au sein de son peuple que même parmi nous tous, pour avoir besoin d'être défendue contre les accusations malveillantes et dénuées de fondement dont il a été l'objet ici en son absence.

Mon Gouvernement accueille avec satisfaction l'accord qui a été conclu et qui, selon l'expression du Président de la Commission des Nations Unies, marque "la fin d'un conflit, la solution d'un problème, la naissance d'une nation et la fondation d'une Union".

Nous sommes également impressionnés par le discours qu'a fait le représentant de l'Indonésie [*455ème séance*] et, notamment, par le fait qu'il s'est déclaré convaincu que les termes de l'accord n'imposent de restrictions à la souveraineté de l'Indonésie en aucune manière. Il a clairement examiné et analysé devant nous le statut dont jouira la République naissante, considéré par rapport à la position qu'occupera le chef de l'Union néerlando-indonésienne, lequel n'aura pas de pouvoir exécutif; ce statut ne représente qu'une concession d'ordre psychologique faite aux sentiments des Hollandais. M. Palar a également exposé la position de la nouvelle République en ce qui concerne un vaste champ comprenant les relations extérieures, les questions financières et commerciales, la prise en charge des dettes, questions au sujet de la plupart desquelles le représentant de l'URSS vient de parler; sur toutes ces questions, le peuple indonésien, que M. Palar représente, estime qu'aucune restriction n'a été imposée à sa souveraineté.

M. Palar n'aurait pu rendre un plus grand hommage à la Commission de bons offices des Nations Unies que lorsqu'il a affirmé que, sans l'intervention du Conseil de sécurité, "la question indonésienne aurait été réglée sur le champ de bataille par les armes".

La déclaration que M. Palar a faite hier est importante pour une autre raison encore: elle donne un démenti aux accusations formulées par le représentant de la RSS d'Ukraine selon lesquelles l'accord conclu signifierait un retour déguisé du régime colonial sous des apparences respectables. Lorsque deux parties à un différend ont conclu un accord qui est sur le point d'être mis à exécution, une résolution du genre de celle qui a été présentée par le représentant de la RSS d'Ukraine, tant à la Commission politique spéciale qu'à nouveau au Conseil de sécurité, mérite d'être qualifiée, comme elle l'a déjà été, de "malintentionnée".

Le discours du représentant de l'URSS que nous avons entendu cet après-midi est conçu en des termes avec lesquels nous nous sommes familiarisés. Le représentant de l'URSS s'est déclaré plus préoccupé et plus rempli de sollicitude à l'égard du peuple indonésien que ce peuple ne l'est pour lui-même, ce qui démontre seulement

so-called friends as much as from one's sworn enemies. There are many countries like Burma, India, Pakistan and the Philippines which, having won their political independence recently at heavy cost, have not, as the representative of the USSR so flippantly and so insultingly imagines, followed the dictates of the colonial Powers in this last phase of the battle against colonialism in the Far East.

Two other things remain to be said. One of them relates to New Guinea, to which reference was just made by the representative of the USSR. Mr. Palar has declared that the New Guinea issue cannot be considered as a territorial restriction of Indonesian sovereignty, for the Indonesians are determined to have New Guinea share their sovereignty within a year.

The special report of the United Nations Commission also makes it clear that, within a year from the date of transfer of sovereignty, the political status of New Guinea will be determined and the dispute on this matter terminated through negotiations between the Republic of the United States of Indonesia and the Netherlands. It is our fervent hope and belief that this problem will be pursued and solved in the same spirit of good will and friendship that characterized the deliberations of the Round Table Conference.

Finally, there is the question of the implementation of the agreement. The Canadian draft resolution proposes, and both the parties to the dispute agree, that the United Nations Commission for Indonesia should continue to discharge the responsibilities entrusted to it, and to assist in the implementation of the agreement reached at the Round Table Conference. We have the conviction and the assurance of both parties that the agreement will be implemented and honoured. My Government extends to both parties its felicitations, and offers to them and the United Nations Commission its congratulations on what has already been achieved. It only remains for us now to wish all of them godspeed in the difficult and honourable task that lies ahead of them.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I wish to add my voice to that of those delegations which have already expressed their gratification at the settlement which has resulted from the Round Table Conference at The Hague. I wish to join with them also in paying tribute, on behalf of my delegation and my Government, to both of the parties who have collaborated so successfully and so well, and to the United Nations Commission. It is a source of gratification to all of us that this settlement should have been reached and it is also highly satisfactory to reflect that the United Nations itself has had a part in bringing about such a happy result.

In regard to the speeches which were made yesterday and today by the representatives of the Ukrainian SSR and the USSR, I would like to make an appeal to my other colleagues of the Security Council on behalf of those two delega-

que, pour se débarrasser de ses prétendus amis, on a autant besoin d'aide que pour se défaire de ses ennemis jurés. Bien des pays qui, comme la Birmanie, l'Inde, le Pakistan et les Philippines, ont payé cher, tout récemment, leur indépendance politique, n'ont pas suivi, contrairement à ce que le représentant de l'URSS s'imagine d'une manière si insultante et si cavalière, les directives des Puissances coloniales dans la dernière phase de la lutte contre le régime colonial en Extrême-Orient.

Deux autres questions restent à traiter. L'une est relative à la Nouvelle-Guinée, et le représentant de l'URSS vient d'en parler. M. Palar a déclaré que la situation en Nouvelle-Guinée ne peut être considérée comme représentant une restriction apportée à la souveraineté de l'Indonésie en matière territoriale, car les Indonésiens sont résolus à ce que la Nouvelle-Guinée partage leur souveraineté d'ici un an.

Le rapport spécial de la Commission des Nations Unies indique également que, dans le délai d'un an à partir de la date du transfert de la souveraineté, le statut politique de la Nouvelle-Guinée sera déterminé et qu'il sera mis fin au différend sur cette question par la voie des négociations entre la République des Etats-Unis d'Indonésie et les Pays-Bas. Nous espérons fermement, et nous sommes convaincus, que l'étude de ce problème sera poursuivie et qu'on y trouvera une solution dans l'esprit de bonne volonté et d'amitié qui a caractérisé les délibérations de la Conférence de la table ronde.

Enfin, il y a la question de l'application de l'accord. Le projet de résolution du Canada propose — et les deux parties au différend acceptent cette proposition — que la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie continue à remplir les fonctions qui lui ont été confiées et à apporter son aide pour l'application de l'accord conclu à la Conférence de la table ronde. Nous avons la conviction, et nous en avons reçu l'assurance des deux parties, que cet accord sera appliqué et respecté. Mon Gouvernement présente aux deux parties ses félicitations et leur offre, ainsi qu'à la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, ses compliments pour ce qui a été réalisé jusqu'ici. Il ne nous reste maintenant qu'à souhaiter à tous bonne chance dans la tâche difficile et honorable qu'ils ont à accomplir.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je désire m'associer aux délégations qui ont déjà exprimé leur satisfaction du règlement qui a résulté de la Conférence de la table ronde à La Haye. Je désire également m'associer à elles pour rendre hommage, au nom de ma délégation et de mon Gouvernement, aux deux parties qui ont si bien collaboré et d'une manière aussi heureuse, ainsi qu'à la Commission des Nations Unies. C'est une source de satisfactions pour nous tous que ce règlement ait été obtenu, et il est également très satisfaisant de constater que l'Organisation des Nations Unies elle-même a participé à l'obtention d'un résultat aussi heureux.

En ce qui concerne les discours prononcés hier et aujourd'hui par les représentants de la RSS d'Ukraine et de l'URSS, je désire adresser à mes autres collègues du Conseil de sécurité un appel en faveur de ces deux délégations. Je

tions. I would like to appeal to my other colleagues to make some allowances for those two delegations. They must remember that those two delegations are surprised and annoyed and disappointed. They are surprised and annoyed because the Round Table Conference met at The Hague. They said that it was all a sham, that it was a manœuvre and a cloak and a pretext for smothering discussion in the United Nations. And they were wrong. They are surprised and annoyed because the Round Table Conference has succeeded in reaching an excellent and satisfactory solution, and they are surprised and annoyed because that limits their possibilities of making trouble, maintaining strife, stirring up turmoil, which is their principal if not their only concern in that part of the world.

Wishing, as I do, to express on behalf of my delegation our gratification at the result of the Conference, and wishing to facilitate the implementation and development of the agreement which has been brought about, I shall have great pleasure in voting in favour of the draft resolution submitted by the Canadian delegation.

Mr. DE LA TOURNELLE (France) (*translated from French*): The French delegation, like the Netherlands delegation and a number of others, has never ceased to think and say that the competence of the Security Council in the Indonesian question seemed, to say the least of it, doubtful. The Security Council has nevertheless asserted its competence in the matter, and its Commission has played an active part in the negotiation of the agreements achieved at the Round Table Conference. A page of history has thus been turned and a new era is beginning. No country will rejoice more than France if this new period proves to be one of pacification, a factor of capital importance for the political equilibrium and economic development of that part of the world.

My delegation is ready to associate itself with the satisfaction felt by almost all the Members of the United Nations at the wisdom, born of moderation and conciliation, that has been displayed to such a high degree by the Governments of the Netherlands and of Indonesia. It will do so by voting in favour of the draft resolution submitted by the Canadian delegation.

Mr. VAN ROIJEN (Netherlands): The representative of the Republic of Indonesia said yesterday, toward the end of his speech, that the difficult negotiations which will have to be undertaken on the issue of New Guinea would cast a shadow on the co-operation between the Republic of the United States of Indonesia and the Netherlands. He added that one cannot co-operate with one's right hand and carry on a dispute with one's left.

I wish to differ on this point with Mr. Palar, and I feel that I can do so all the more readily because I am able to agree so entirely with him on the more important matter of the degree of independence and of sovereignty which the future State of the Republic of the United States of Indonesia will enjoy. As I already stated yesterday, there is no doubt whatsoever that this independence, this sovereignty, will be complete and irrevocable. On the question of New Guinea, I feel sure that Mr. Palar will prove to be wrong,

voudrais demander à mes collègues de faire preuve de tolérance à l'égard de ces deux délégations. Ils doivent se souvenir que ces deux délégations sont surprises, irritées et déçues. Elles sont surprises et irritées parce que la Conférence de la table ronde s'est réunie à La Haye. Elles avaient dit que tout cela n'était que de la comédie, que c'était une manœuvre, une ruse et un prétexte pour étouffer le débat au sein de l'Organisation des Nations Unies. Or, elles se sont trompées. Elles sont surprises et irritées parce que la Conférence de la table ronde a réussi à aboutir à une solution excellente et satisfaisante, et elles sont surprises et irritées parce que cela limite leurs possibilités de fomenter des troubles, de maintenir des conflits, de causer des désordres, ce qui est, dans cette partie du monde, leur objectif essentiel, sinon unique.

Souhaitant exprimer au nom de ma délégation, comme je le fais, notre approbation des résultats de la Conférence, et désireux de faciliter la mise en vigueur et l'application de l'accord qui a été réalisé, c'est avec grande satisfaction que je voterai pour le projet de résolution présenté par la délégation du Canada.

M. DE LA TOURNELLE (France): La délégation française, de même que la délégation des Pays-Bas et un certain nombre d'autres, n'a cessé de penser et de dire que la compétence du Conseil de sécurité dans la question d'Indonésie lui paraissait pour le moins douteuse. Le Conseil de sécurité n'en a pas moins affirmé sa compétence et sa Commission a joué un rôle actif dans la négociation des accords issus de la Conférence de la table ronde. Une page d'histoire est ainsi tournée; une ère nouvelle commence. Nul plus que la France ne se réjouira si cette période nouvelle est celle de la pacification, facteur pour l'équilibre politique et le développement économique de cette région du monde.

Ma délégation est prête à s'associer à la satisfaction qu'éprouvent la quasi-totalité des Membres des Nations Unies devant la sagesse, faite de mesure et de conciliation, dont ont témoigné à un haut degré les Gouvernements des Pays-Bas et de l'Indonésie. Elle le fera en votant en faveur du projet de résolution présenté par la délégation du Canada.

M. VAN ROIJEN (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Le représentant de la République d'Indonésie a déclaré hier, vers la fin de son discours, que les délicates négociations qui devront être entreprises sur le problème de la Nouvelle-Guinée pourraient nuire à la coopération entre la République des Etats-Unis d'Indonésie et les Pays-Bas. Il a ajouté qu'on ne saurait coopérer d'un côté, tout en poursuivant de l'autre un différend.

Je ne partage pas l'opinion de M. Palar sur ce point, et je pense que je peux le faire d'autant plus que je suis en mesure de partager si entièrement son point de vue sur la question plus importante du degré d'indépendance et de souveraineté dont jouira le futur Etat de la République des Etats-Unis d'Indonésie. Comme je l'ai déjà déclaré hier, il ne saurait y avoir aucun doute que cette indépendance et cette souveraineté seront complètes et irrévocables. En ce qui concerne la Nouvelle-Guinée, j'ai la certitude qu'il s'avérera

not that I do not admit that our points of view on this issue are still far apart—even, if you will, diametrically opposed—but, as I also stated yesterday, I am certain that with the good will and the good faith which exists on both sides, it will be possible, within a year, to reach a satisfactory solution of this problem and to prevent it at any time from casting that shadow on our co-operation which Mr. Palar seems so much to fear.

Whether it will be useful or even necessary, as Mr. Palar believes, to invoke the help of the United Nations Commission for Indonesia in solving this one remaining dispute, will, it seems to me, depend on circumstances and on the will of the parties.

No one, and my Government least of all, can deny or wishes to deny that according to the agreement reached at the Round Table Conference, the United Nations Commission for Indonesia will be fully competent to observe and assist with the implementation in Indonesia of the provisions concerning New Guinea. But it remains to be seen whether the parties themselves might not possibly prefer to try first to reach an agreement among themselves. However, I wish to assure Mr. Palar that my Government will not have any objection to accepting gladly the assistance of the United Nations Commission for Indonesia, if that seems to be the best way of obtaining a satisfactory solution speedily.

With regard to what has been said here on the results of the Round Table Conference, by the representatives of the Ukrainian SSR and the USSR, I very much doubt whether even they would expect me to reply at any length to the many untruthful and unpleasant allegations they have made. I am perfectly willing to make allowances for them, as the representative of the United Kingdom has asked us to do, but the Council will admit that it is not always easy.

We all know, I think, that the main purpose of their remarks was, as Sir Alexander Cadogan said, to undo some of the constructive work which was done at The Hague and to create unrest and, if possible, even chaos in order to prepare the ground in that part of the world for communism. The President will, I hope, forgive me if I say that I always have some misgivings when I hear a representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic speak of sovereignty and independence, and that I always have some qualms when I listen to a representative of the Soviet Union discoursing on the evils of oppression and the merits of political freedom.

One cannot help wondering, in listening to the representatives of the Ukrainian SSR and the USSR, what their purpose can be in proclaiming this obviously false thesis that the Republic of the United States of Indonesia will not be a fully independent State. Could it possibly be—and this is just a question which has occurred to me—that this attitude on the part of these two representatives denotes something rather cynical and

que M. Palar s'est trompé, non point que je n'admette que nos points de vue sur cette question sont encore considérablement divergents — et même, si l'on veut, diamétralement opposés — mais, comme je l'ai également déclaré hier, je suis convaincu que, avec la bonne volonté et la bonne foi qui sont présentes des deux côtés, il sera possible, dans le délai d'un an, d'aboutir à une solution satisfaisante de ce problème et d'empêcher qu'à aucun moment il ne porte atteinte à notre coopération, comme M. Palar semble tellement le craindre.

La question de savoir s'il sera utile ou même nécessaire, comme le croit M. Palar, de faire appel à l'aide de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie pour résoudre ce dernier différend, qui est le seul à demeurer en suspens, dépendra, à mon avis, des circonstances et de la volonté des parties.

Nul, et mon Gouvernement moins que tout autre, ne peut nier ou ne souhaite nier que, aux termes de l'accord réalisé à la Conférence de la table ronde, la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie aura pleine compétence pour surveiller l'application en Indonésie des dispositions relatives à la Nouvelle-Guinée et apporter son assistance quant à cette application. Mais il reste à voir si les parties elles-mêmes ne préféreraient pas essayer tout d'abord d'aboutir à un accord entre elles. Toutefois, je désire assurer M. Palar que mon Gouvernement ne fera aucune difficulté pour accepter de bonne grâce l'aide de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie si une telle procédure semble être le meilleur moyen d'obtenir rapidement une solution satisfaisante.

En ce qui concerne les déclarations faites ici par les représentants de la RSS d'Ukraine et de l'URSS sur les résultats de la Conférence de la table ronde, je doute fort que ces représentants attendent de moi que je réponde longuement aux nombreuses allégations déplaisantes et dénuées de tout fondement qu'ils ont formulées. Je suis tout disposé à faire preuve à leur égard de l'indulgence qu'a demandée le représentant du Royaume-Uni, mais le Conseil admettra que cela n'est pas toujours facile.

Je pense que nous savons tous que l'objectif essentiel que visaient leurs observations était, comme l'a déclaré Sir Alexander Cadogan, de défaire une partie du travail constructif réalisé à La Haye, de créer des troubles et même, si possible, des désordres de manière à préparer le terrain dans cette partie du monde pour l'avènement du communisme. J'espère que le Président me pardonnera de déclarer que j'éprouve toujours quelque appréhension en entendant un représentant de la RSS d'Ukraine parler de souveraineté et d'indépendance et quelque inquiétude en écoutant un représentant de l'Union soviétique discourir sur les maux de l'oppression et les mérites de la liberté politique.

En écoutant les représentants de la RSS d'Ukraine et de l'URSS, on ne peut que se demander quel but ils peuvent poursuivre en proclamant cette thèse si évidemment fausse selon laquelle la République des Etats-Unis d'Indonésie ne sera pas un Etat entièrement indépendant. Serait-il possible — et c'est là simplement un problème qui s'est posé à mon esprit — que l'attitude de ces deux représentants dénote

sinister? Is it conceivable that they are preparing a case—if one can call it that—for refusing to recognize the Republic of the United States of Indonesia and for refusing to co-operate in the admission of that State to the United Nations when the time comes? I sincerely hope that I am wrong in even allowing this question to arise in my mind. I sincerely hope so—but I fear I am not.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): In view of the praiseworthy manner in which the Security Council's work has been carried on today, I cannot, before saying a few words on the matter under discussion, refrain from congratulating the President on the procedure adopted at this meeting, which has spared us the unhappy spectacle of yesterday's meeting. I sincerely congratulate him because he has accurately interpreted the feelings of my delegation in the matter.

Congratulations have also been received from all delegations on the happy results of the Round Table Conference at The Hague. I should like to note that not only the Netherlands delegation, but also the Indonesian delegation, and particularly the latter, are aware of the complete satisfaction felt by the Argentine delegation at the happy solution which has been reached. I say that with special reference to the Indonesian delegation because less than a year ago in a conversation with Mr. Palar I stated that the worst independence was preferable to the best war. It seems that that prophecy has been fulfilled because today we see the *fait accompli* of the independence of the United States of Indonesia.

I shall vote in favour of the draft resolution presented by the Canadian delegation. Nevertheless, I have my doubts regarding the final part of that resolution to which I make a reservation related to the question of competence raised here today by the delegations of the Netherlands and France. It seems to me that once the current stage has been reached and the independence of the United States of Indonesia recognized without restrictions of any kind, the settlement which remains pending in connexion with the situation of New Guinea should be the subject of direct negotiation between the Netherlands and the United States of Indonesia.

The agreement which has been reached makes no reference to the intervention of the Security Council or the United Nations Commission for Indonesia in the matter; nevertheless, in order not to hamper any other aid which that Commission might give to the two countries in the solution of that matter at the time of the settlement of the question of New Guinea, I merely make a reservation and, if the text should be voted upon in parts, I shall abstain from the vote on the last part.

In passing, I have referred to the question of competence. I also have very serious doubts as to whether the Security Council was competent to intervene in the matter. The members of the

quelque chose d'assez noir et d'assez menaçant? Est-il concevable qu'ils préparent actuellement un acte d'accusation — si l'on peut vraiment donner ce nom à la chose — qui leur permettrait de refuser de reconnaître la République des Etats-Unis d'Indonésie et de refuser de coopérer à l'admission de cet Etat parmi les Nations Unies lorsque le moment en sera venu? J'espère sincèrement que je me trompe lorsque je permets à cette question même seulement de s'élever dans mon esprit. Je l'espère sincèrement, mais je crains de ne pas me tromper.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Avant d'exposer brièvement le point de vue de ma délégation sur la question soumise au Conseil, il me faut, en voyant la manière satisfaisante dont le Conseil de sécurité s'est acquitté de sa tâche à la séance d'aujourd'hui, féliciter le Président d'avoir adopté cette fois-ci une procédure qui a permis d'éviter la répétition des scènes déplaisantes auxquelles nous avons dû assister à la séance d'hier. Je lui adresse mes chaleureuses félicitations; il a su interpréter le sentiment de ma délégation en la matière.

Puisqu'il est question de félicitations, toutes les délégations se sont félicitées de l'heureuse issue de la Conférence de la table ronde tenue à La Haye. Je tiens à faire remarquer que, non seulement la délégation des Pays-Bas, mais aussi — et surtout — la délégation indonésienne connaissent l'entière satisfaction que cet heureux résultat fait éprouver à la délégation de l'Argentine. Si je dis: surtout la délégation indonésienne, c'est que, au cours d'une conversation que j'ai eue il y a moins d'un an avec M. Palar, j'ai dit à ce dernier que la pire des indépendances est préférable à la meilleure des guerres. Il semble que cette prophétie soit réalisée, puisque aujourd'hui, l'indépendance des Etats-Unis d'Indonésie est un fait acquis.

Le Conseil doit se prononcer aujourd'hui sur le projet de résolution présenté par la délégation canadienne. J'éprouve cependant quelques doutes quant à la dernière partie de la résolution, au sujet de laquelle je formule certaines réserves; elle aurait dû contenir des dispositions visant la question de compétence soulevée au cours de la séance d'aujourd'hui par les représentants des Pays-Bas et de la France. Il me semble qu'au point où nous en sommes et du moment que l'on a reconnu sans aucune restriction l'indépendance des Etats-Unis d'Indonésie, la question en suspens, relative à la situation de la Nouvelle-Guinée, doit être réglée directement par les Pays-Bas et les Etats-Unis d'Indonésie.

L'accord qui vient d'être conclu ne fait aucune mention de l'intervention du Conseil de sécurité ou de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie à ce sujet. Toutefois, afin de ne pas compromettre les services que la Commission pourra rendre aux deux parties au moment où il faudra résoudre la question de la Nouvelle-Guinée, je me bornerai à formuler une réserve à ce sujet. Au cas où le vote aurait lieu par division, je m'abstiendrais de voter sur la dernière partie du projet de résolution.

J'ai parlé de la question de compétence; je voudrais dire que j'éprouve également des doutes sur la compétence du Conseil de sécurité pour intervenir en la matière. Les membres du Conseil

Council are familiar with the thesis which the Argentine delegation consistently advocates with regard to the intervention of the United Nations in matters which are not specifically and expressly contemplated by the Charter. It has seemed to us that in accordance with Article 2, paragraph 7, the question of Indonesia was one of the questions on which it was not appropriate for the United Nations or the Security Council to intervene.

It might doubtless be said that a war was in progress there. Yet, I would ask the Security Council whether there had not been other wars since the establishment of the United Nations as an international Organization in which there was no intervention by the Security Council in accordance with explicit and concrete provisions of the Charter.

Finally, in connexion with the possibility that the United States of Indonesia might apply for membership in the United Nations I have heard statements of various delegations expressing cordial welcome and offering co-operation. I shall not be the last in following an identical course. Nevertheless, I would like to see those delegations which are interested—and rightly so—in having the United States of Indonesia admitted to the United Nations, take the necessary initiative at the appropriate moment to fulfil the provisions of the Charter and see to it that the United States of Indonesia really is admitted to the United Nations and is not kept outside the Organization as are so many other States.

Finally, as the highest tribute, I should like to remind the Council that the representative of the Netherlands as well as the representative of the United States of Indonesia have exchanged compliments and stated that each had enjoyed the co-operation of the other and hoped that that co-operation would be continued. That is the best news which has been heard in the discussion because it implies that in the course of the coming year the question of New Guinea can be settled. That is the wish of the United Nations. I therefore pay a tribute to both parties for the spirit in which they have taken part in this discussion and for the aims which motivate their thinking that the question of New Guinea will also be settled favourably, as other questions have been settled.

Mr. GALAGAN (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): Before the President puts the draft resolutions now before the Security Council to the vote, I should like to make a few short remarks in connexion with the statements made by some of the members of the Security Council on this question.

The debate which took place at yesterday's and today's meetings of the Security Council shows that the representative of the colonial Powers in the Security Council and those who support them completely avoid any consideration of the substance of the agreements of The Hague. They completely ignore the events preceding the calling of the Round Table Conference at The Hague and the *de facto* situation in Indonesia today. Such an attitude on the part of members of the Council in the discussion of so important a question as that of Indonesia, is, to say the least,

connaissent la doctrine que soutient constamment la délégation de l'Argentine lorsqu'il s'agit de l'intervention de l'Organisation des Nations Unies dans des questions qui ne sont pas expressément prévues par la Charte. Aux termes du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, la question de l'Indonésie ne semble pas relever de la compétence de l'Organisation des Nations Unies ni de celle du Conseil de sécurité.

Sans doute, on peut dire qu'il y a eu conflit; mais le Conseil de sécurité n'ignore pas que, depuis la création des Nations Unies en tant qu'Organisation internationale, il y a eu d'autres guerres, sans que le Conseil de sécurité fût intervenu à ce sujet conformément aux dispositions expresses de la Charte.

La question de la demande d'admission des Etats-Unis d'Indonésie dans l'Organisation des Nations Unies a été posée; j'ai entendu certaines délégations offrir leur concours pour faciliter cette admission. Ma délégation ne sera pas la dernière à intervenir dans ce sens. Mais je veux croire que les délégations qui s'intéressent, à juste titre, à l'entrée des Etats-Unis d'Indonésie dans l'Organisation des Nations Unies feront preuve, au moment voulu, de l'énergie nécessaire pour que les dispositions de la Charte soient observées et pour que les Etats-Unis d'Indonésie deviennent effectivement Membre des Nations Unies et ne soient pas obligés d'attendre à la porte de l'Organisation comme tant d'autres Etats.

Je suis heureux, enfin, d'avoir vu aussi bien le représentant des Pays-Bas que celui des Etats-Unis d'Indonésie se rendre réciproquement hommage du concours apporté par chacune des parties à la solution du problème et souhaiter la continuation de cette collaboration. Cet esprit de bonne volonté commune semble être l'élément le plus encourageant du débat; il permet d'espérer qu'au cours de l'année qui va s'ouvrir la question de la Nouvelle-Guinée pourra être résolue conformément au désir des Nations Unies. Je tiens donc à féliciter les représentants des deux parties de la bonne volonté dont ils ont fait preuve au cours de leurs interventions, ainsi que de leur intention d'apporter à la question de la Nouvelle-Guinée une solution aussi satisfaisante que celle qui est intervenue au sujet des autres questions.

M. GALAGAN (République socialiste soviétique d'Ukraine (*traduit du russe*): Avant que le Conseil de sécurité ne mette aux voix le projet de résolution dont il est saisi, je voudrais faire quelques brèves observations à propos des déclarations que certains membres du Conseil ont faites sur cette question.

La discussion qui s'est déroulée hier et aujourd'hui montre que les représentants des Puissances coloniales, ainsi que ceux qui les soutiennent, évitent soigneusement, en examinant cette question, d'étudier les accords de La Haye quant au fond. Ils méconnaissent entièrement les faits qui ont précédé la convocation de la Conférence de la table ronde à La Haye, ainsi que la situation réelle existant actuellement. L'attitude adoptée par ces représentants au moment de l'examen d'une question aussi importante que la question indonésienne est, pour le moins, indigne de

unworthy of members of the Security Council, an organ upon which devolves the main responsibility for the maintenance of peace and security.

By virtue of its terms of reference, the Security Council is bound to examine the present events in Indonesia in the most thorough manner, before coming to a hasty decision, such as the representatives of the colonial Powers, headed by the United States, the United Kingdom and France, seek to impose upon us. Before deciding on this shameful document signed at The Hague, as a result of which the Indonesian people are, in effect, restored to their state of colonial slavery under the colonisers of the Netherlands, the United States and the United Kingdom, the Security Council should ascertain what those agreements really mean. Not one single member of the Security Council, either at yesterday's or at today's meeting, has referred to or analysed the concrete articles of the agreements signed in The Hague. The reason is quite obvious. If the members of the Council had done so, they would have exposed themselves as the stranglers of the Indonesian people, as the suppressors of that people's fight for freedom and independence.

The United States representative in his statement today tried to show that the Round Table Conference is the implementation of the principles laid down in the Charter of the United Nations. On the contrary, that Conference and the agreements reached there are a flagrant and unprecedented violation of the basic principles of the Charter of the United Nations, principles which give every people the right to independence and self-determination.

The agreements signed at The Hague deprive the Indonesian people of that legitimate right. A cursory examination of those agreements is sufficient to show that the facts are indeed as stated.

The Indonesian people is being deprived of absolutely all its rights. At its head has been placed the Netherlands Crown. The Indonesian people has been deprived of the rights to decide on its internal affairs in accordance with its own interests. It has been deprived of the right to have independent relations with other States. Lastly, it has been deprived of the right to dispose of its own armed forces, which have been transferred to the Netherlands military mission which will actually decide on all questions of defence in Indonesia. The Indonesian people has been deprived of all its most important national economic resources: the United States monopolies have taken away its petroleum, rubber and tin. Finally, no one can deny that a heavy burden of taxation has been imposed upon it.

It is absolutely inadmissible that a nation against which the Dutch colonizers have waged a savage war for the past four years should now be compelled to pay expenses incurred by the Netherlands Government in that war. I wonder if the members of the Council realize what it is that they are actually proposing to approve. Yet it is said that such a proposal is in accordance with the principles of the United Nations Charter.

The Dutch colonizers, helped by the United States and the United Kingdom, have for four

membres du Conseil de sécurité, organe qui assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité.

En vertu de son mandat, le Conseil de sécurité est tenu d'examiner de très près ce qui se passe actuellement en Indonésie. Avant de prendre la décision hâtive que cherchent à imposer au Conseil les représentants des Puissances coloniales, et notamment ceux des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France, avant de se prononcer sur ce document déshonorant signé à La Haye, qui impose au peuple indonésien à nouveau la domination des colonisateurs néerlandais, américains et britanniques, le Conseil de sécurité devrait examiner la nature de ces accords. Ni hier, ni aujourd'hui, les représentants des Puissances coloniales n'ont osé citer et examiner des dispositions précises des accords conclus à La Haye; il est facile d'en comprendre la raison. En effet, s'ils l'avaient fait, ils auraient dû reconnaître, devant le monde entier, que ce sont précisément eux qui cherchent à étouffer le peuple indonésien et à l'empêcher de poursuivre la lutte pour sa liberté et son indépendance.

Dans la déclaration qu'il a faite aujourd'hui, le représentant des Etats-Unis a voulu démontrer que les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies avaient été mis en œuvre par la Conférence de la table ronde. Or, en réalité, cette Conférence et les accords auxquels elle a abouti constituent une violation brutale et sans précédent des principes fondamentaux formulés dans la Charte des Nations Unies, principes qui prévoient le droit de chaque peuple à l'indépendance et à l'autonomie.

En effet, les accords conclus à La Haye privent le peuple indonésien de ce droit légitime. Pour se rendre compte qu'il en est bien ainsi, il suffit de parcourir le texte de ces accords.

Le peuple indonésien est privé de tous ses droits. On lui impose la souveraineté de la Couronne des Pays-Bas. On lui enlève le droit de régler ses affaires intérieures conformément à ses propres intérêts. On l'empêche d'avoir des relations indépendantes avec les autres Etats. Enfin, on le prive du droit de disposer de ses propres forces armées, et l'on réserve ce droit à une mission militaire néerlandaise qui contrôlera, en fait, tous les aspects de la défense nationale d'Indonésie. On enlève au peuple indonésien toutes les ressources économiques les plus importantes du pays: les monopoles américains se sont emparés du pétrole, du caoutchouc et de l'étain. Enfin, il est indéniable que l'on impose à ce peuple de lourdes charges fiscales.

Il est tout à fait inadmissible que, après avoir subi pendant quatre ans la guerre acharnée que lui ont imposé les colonialistes néerlandais, le peuple indonésien soit contraint de couvrir les dépenses encourues à l'occasion de cette guerre par le Gouvernement des Pays-Bas. Les membres du Conseil se rendent-ils compte de ce qu'on leur propose de faire? Et l'on affirme que cela est conforme aux principes de la Charte des Nations Unies!

Pendant quatre ans, avec l'aide des Etats-Unis et du Royaume-Uni, les colonialistes néerlandais

years been at the throat of the Indonesian people, killing the population and destroying towns and villages. Now the Indonesians are being politely asked to pay for the cost of the struggle against them. Only a person devoid of all political conscience could adopt such a course of action.

The United States representative also endeavoured to show that the Netherlands decided on a voluntary transfer of sovereignty to the United States of Indonesia, thereby giving proof of its good will. Let us recall at least the outlines of the history of events in Indonesia since 1945. The Republic of Indonesia, created after the surrender of the Japanese troops, was a sovereign State, an independent Republic. The Dutch and the British came to Indonesia to deprive it of that sovereignty. If the Netherlands really entertains such feelings of good will towards the Indonesian people, why did it not consent to the transfer of sovereignty in 1945? Why did the Netherlands, aided by the United States and the United Kingdom, have to spend four years waging an armed struggle against the Indonesian people? Can that be called a voluntary transfer of sovereignty? The purpose of the war was, as we know, to deprive the Indonesian people of the sovereignty which it already possessed. The Dutch aggressors have occupied the whole territory of Indonesia, they have deprived the Indonesian people of everything they could, and now the representative of the United States dares to speak of the good will of the Netherlands Government.

Equally cynical are the reference to the Linggadjati and *Renville* Agreements made by the United States representative, as well as by the representative of the Netherlands and certain other members of the Security Council. Those Agreements were flagrantly violated by the aggressive actions of the Netherlands troops, not to mention the fact that they were imposed upon the Indonesian people by force of arms in the first place and corresponded entirely to the interests of the Dutch colonizers.

It is also ridiculous, to say the least, to assert, as some members of the Security Council have done, that under the agreements of The Hague the United States of Indonesia will obtain full sovereignty, sovereignty in the full sense of the word, as the United States representative described it. It is not surprising if the representative of Belgium thus describes the sovereignty which it is proposed to impose upon the Republic of Indonesia: the representative of Belgium has, of course, his own peculiar conception of sovereignty. But would the representatives of States which still possess a measure of sovereignty accept such a sovereignty as they are focing upon the Republic of Indonesia? If they were asked to relinquish the right of having foreign relations, to place their armed forces under the control of another State, to put all their wealth at the disposal of foreign monopolies and, lastly, to pay the debts of another State, would they accept such a sovereignty? We doubt very much whether a single representative who insists that we should approve the agreements of The Hague would accept such sovereignty for his own State.

ont opprimé le peuple indonésien, l'ont décimé, ont détruit ses villes et ses villages. Et maintenant l'on dit à ce peuple: "Veuillez nous régler la note des dépenses que nous avons encourues du fait de la guerre que nous vous avons faite." Il faut avoir perdu tout scrupule politique pour s'être engagé dans cette voie.

Le représentant des Etats-Unis a également essayé de persuader le Conseil que les Pays-Bas ont fait preuve de générosité en décidant, de leur propre gré, de transférer la souveraineté aux Etats-Unis d'Indonésie. Le Conseil ferait bien d'examiner, ne serait-ce que rapidement, la suite des événements survenus en Indonésie depuis 1945. La République d'Indonésie, créée après la capitulation des troupes japonaises, était un Etat souverain. C'était une République indépendante, mais les Hollandais et les Britanniques ont pénétré en Indonésie pour la priver de sa souveraineté. S'il est exact que les Pays-Bas sont si bien disposés à l'égard du peuple indonésien, pourquoi n'ont-ils pas accepté de transférer la souveraineté en 1945? Pourquoi les Pays-Bas, aidés par les Etats-Unis et le Royaume-Uni, ont-ils consacré quatre années à faire la guerre au peuple indonésien? Est-ce là un transfert volontaire de souveraineté? En réalité, ils ont mené cette guerre en vue de priver le peuple indonésien de la souveraineté qu'il exerçait déjà. L'agresseur néerlandais s'est emparé de tout le territoire de l'Indonésie; il a tout pris au peuple indonésien, et maintenant le représentant des Etats-Unis ose affirmer la magnanimité du Gouvernement des Pays-Bas.

En mentionnant les Accords dits de Linggadjati et du *Renville*, les représentants des Etats-Unis et des Pays-Bas, ainsi que certains autres membres du Conseil de sécurité, ont fait preuve d'un cynisme flagrant. Ces accords que l'on a imposés au peuple indonésien par la force des armes donnaient pleine et entière satisfaction aux revendications des colonisateurs néerlandais. Au surplus, les troupes néerlandaises les ont brutalement violés en se livrant à des actes d'agression.

Certains membres du Conseil affirment que, aux termes des accords de La Haye, les Etats-Unis d'Indonésie accèdent à une souveraineté complète — souveraineté dans toute la force de ce terme, a dit le représentant des Etats-Unis; ces affirmations sont bel et bien ridicules. Il n'est pas étonnant de voir le représentant de la Belgique donner une définition de la souveraineté conforme à celle que l'on veut imposer à la République d'Indonésie. On sait que ce représentant a, de la souveraineté, une conception particulière. Mais les représentants d'Etats qui, dans une certaine mesure, sont encore souverains, accepteraient-ils une souveraineté du genre de celle que l'on cherche à imposer à la République d'Indonésie? Si on leur avait proposé de renoncer au droit d'entretenir des relations avec les autres Etats, de placer leurs forces armées sous le contrôle d'un autre Etat, de mettre toutes leurs richesses à la disposition de monopoles étrangers et, enfin, de payer les dettes d'un autre Etat, auraient-ils accepté une telle souveraineté pour leur pays? Certains Etats insistent maintenant pour que le Conseil approuve les accords de La Haye qui prévoient, à leur avis, l'octroi de droits souverains au peuple indonésien: nous nous demandons si un seul de ces Etats accepterait une souveraineté de ce genre.

The representative of the United States also said at today's meeting that the representative of the Ukrainian SSR seems to regret that an agreement was reached at The Hague. The delegation of the Ukrainian SSR considers that the Round Table Conference and the agreements resulting from it in no way meet the interests of the Indonesian people; those agreements satisfy all the demands of the colonial Powers and, in the first place, of the United States, the United Kingdom and the Netherlands. The delegation of the Ukrainian SSR naturally will never consent to agreements of such a kind and will not join in approving them. It categorically rejects them as comprising a most ignoble document, as the enforcement upon the Indonesian people of the old colonial régime.

The Security Council has before it two draft resolutions, one submitted by the delegation of the Ukrainian SSR, the other by the delegation of Canada. The draft resolution submitted by the Ukrainian delegation is based on concrete conditions as they exist in Indonesia today. Its objective is to remedy the situation as soon as possible and to help the Indonesian people form their own independent and sovereign State, which it has a perfect right under the principles of the Charter. The object of the Canadian draft is quite different and, indeed, diametrically opposed: it is to force the Indonesian people to accept the agreements of The Hague, which would deprive it of all its rights and make it the slave of Dutch and United States colonizers.

What does the Ukrainian SSR resolution provide for? Operative paragraph 1 of this resolution reads: "As a first step, to withdraw the Netherlands forces to the positions occupied by them before the commencement of hostilities in December 1948." What objections can there be to this point? Not a single member of the Security Council can deny that in 1948 the Netherlands treacherously violated all the Security Council's decisions on the cessation of hostilities in Indonesia, and resumed military operations intended to ensure the final overthrow of the Indonesian Republic. To vote against this paragraph of the Ukrainian SSR resolution would be to approve the aggressive military operations initiated in December 1948 by the Netherlands in Indonesia.

Operative paragraph 2 of the Ukrainian SSR resolution reads as follows: "To demand that the Netherlands Government release the Indonesian political prisoners and put an end to the campaign of terror waged by the Netherlands occupation authorities against the Indonesian people." This point is based on the actual situation prevailing in Indonesia. Nobody can deny that there are at present in Netherlands prisons in Indonesia tens of thousands of political prisoners, patriotic representatives of the Indonesian people who have fought for years for the real freedom and independence of Indonesia.

It is enough to quote the report of the agency *Antara* which states that on the islands of Java and Sumatra alone 70,000 political prisoners are languishing in Dutch prisons. By objecting to

Dans sa déclaration d'aujourd'hui, le représentant des Etats-Unis a dit en outre que le représentant de la RSS d'Ukraine était apparemment déçu par le fait qu'un accord fût intervenu à La Haye. La délégation de la RSS d'Ukraine estime que la Conférence de la table ronde et les accords auxquels elle a abouti ne correspondent nullement aux intérêts du peuple indonésien; à son avis, ces accords donnent satisfaction à toutes les demandes des Puissances coloniales et, au premier chef, à celles des Etats-Unis, du Royaume-Uni et des Pays-Bas. Il est donc évident que la délégation de la RSS d'Ukraine n'acceptera jamais des accords de ce genre, et qu'elle ne saurait se joindre à ceux qui les approuvent. Elle rejette catégoriquement ces accords déshonorants qui tendent à réimposer au peuple indonésien le vieux régime colonial.

Le Conseil de sécurité est saisi de deux projets de résolution, dont l'un a été soumis par la délégation de la RSS d'Ukraine et l'autre par la délégation du Canada. Le projet qu'a présenté la RSS d'Ukraine est fondé sur des conditions concrètes, sur la situation réelle qui existe actuellement en Indonésie et il vise à remédier à cette situation le plus rapidement possible. Il a pour but d'aider le peuple indonésien à créer son propre Etat souverain et indépendant auquel ce peuple a incontestablement droit, conformément aux principes énoncés dans la Charte. Le projet de résolution du Canada tend à un but différent, et même diamétralement opposé. Il veut imposer au peuple indonésien les accords de La Haye, qui privent ce peuple de tous ses droits et le réduisent en esclavage, sous la domination des colonialistes néerlandais et américains.

Que prévoit le projet de résolution soumis par la RSS d'Ukraine? Le premier paragraphe du dispositif de ce projet est rédigé comme suit: "Comme première étape, retirer les troupes néerlandaises sur les positions qu'elles occupaient au commencement des opérations militaires, en décembre 1948." Quelles objections peut-on opposer à ce paragraphe? Aucun membre du Conseil de sécurité ne peut nier qu'en 1948 les Pays-Bas ont perfidement violé toutes les décisions du Conseil visant à faire cesser les hostilités en Indonésie et ont repris les opérations militaires en vue de mettre définitivement fin à l'existence de la République d'Indonésie. En votant contre ce paragraphe du projet, le Conseil approuverait l'agression que les Pays-Bas ont lancée en Indonésie en décembre 1948.

Le paragraphe 2 du projet de résolution de la RSS d'Ukraine stipule ce qui suit: "Demander au Gouvernement des Pays-Bas de libérer les prisonniers politiques indonésiens et de mettre fin à la terreur que les autorités néerlandaises d'occupation exercent contre le peuple indonésien." Ce paragraphe se fonde sur la situation qui existe réellement en Indonésie. Personne ne peut nier qu'il y a actuellement, dans les prisons néerlandaises, en Indonésie, des dizaines de milliers de prisonniers politiques, des patriotes indonésiens qui, durant de longues années, ont lutté pour rendre l'Indonésie vraiment libre et indépendante.

Qu'il me suffise de mentionner une information communiquée par l'agence de presse *Antara* d'après laquelle il y a, rien que dans les deux îles de Java et de Sumatra, 70.000 détenus poli-

this point of the Ukrainian SSR draft resolution, one approves the shameful conduct of the Netherlands authorities who have imprisoned the Indonesian peoples' democratic leaders who refuse to bow to the colonial régime now imposed in Indonesia.

It is also common knowledge that Netherlands occupation forces in Indonesia continue their annihilation of the Indonesian population and its democratic political leaders. For example, it is a known fact that the leader of the national liberation movement, Monginsidi, was executed in Indonesia in spite of the fact that eleven telegrams were sent to the Queen of the Netherlands by various Indonesian public organizations to protest against the execution. On what grounds do members of the Council reject the point of the Ukrainian SSR resolution which proposes that the Netherlands should put an end to the annihilation of the Indonesian population, its patriots and political leaders?

The Ukrainian SSR draft resolution goes on, in operative paragraph 3, "to propose the establishment of a United Nations commission, composed of representatives of the States, members of the Security Council, who should observe the implementation of paragraphs 1 and 2 above and also to investigate the activities of the Netherlands authorities which have taken the form of brutal terrorism, murder and persecution of the democratic leaders of the Indonesian people."

By rejecting this point of the Ukrainian SSR resolution members of the Council will be subscribing to all the actions of the Netherlands occupation authorities in Indonesia. Moreover, the existing so-called United Nations Commission for Indonesia has compromised itself in the eyes of the Indonesian people. It has become nothing but a tool of United States policy in Indonesia. It has not lifted a finger to help the parties to solve the Indonesian question. Attempts are now being made to entrust it with the implementation of these one-sided agreements signed in The Hague.

The Council must, after all, realize what it is doing. Indeed, it would be an act of complete political irresponsibility to ask the Commission to implement agreements which would deprive millions of people of every political right, and restore them all to conditions of slavery under the colonizers of the Netherlands, the United States and the United Kingdom.

The resolution of the Ukrainian SSR proposes that an authorized commission of the Security Council consisting of all its members should study the situation in Indonesia and submit to the Security Council, within three months, a draft proposal for the settlement of the Indonesian question on the basis of the recognition of the independence and sovereign rights of the Indonesian people. The debates of yesterday and today have shown that the Council does not want the Indonesian question to be dealt with on those lines.

The draft resolution of the Ukrainian SSR would lead to a speedy restoration of peace in

tiques dans les prisons néerlandaises. Ceux qui s'opposent à ce paragraphe du projet de résolution présenté par la RSS d'Ukraine approuvent par là même les agissements honteux des Hollandais qui ont jeté en prison tous les partisans de la démocratie en Indonésie, tous ceux qui refusent d'accepter le régime colonial qu'on a rétabli dans ce pays.

On sait également que les troupes néerlandaises d'occupation continuent à massacrer la population indonésienne, ses hommes politiques et ses chefs démocratiques. On sait, par exemple, que le chef du mouvement de libération nationale, Monginsidi, a été exécuté en Indonésie, malgré les onze télégrammes de protestation qui ont été adressés à la Reine des Pays-Bas par différentes organisations civiques indonésiennes. Pourquoi propose-t-on maintenant de rejeter ce paragraphe qui invite les Pays-Bas à cesser d'exterminer la population indonésienne, ses patriotes et ses hommes politiques libéraux?

Le projet de résolution de la RSS d'Ukraine propose ensuite, au paragraphe 3 de son dispositif, "la création d'une commission de l'Organisation des Nations Unies dont feraient partie les représentants des Etats membres du Conseil de sécurité et qui serait chargée de veiller à l'exécution des dispositions des paragraphes premier et 2 ci-dessus, ainsi que d'enquêter sur l'activité des autorités néerlandaises qui se manifeste par une terreur cruelle, des assassinats et la persécution des chefs démocratiques du peuple indonésien".

En rejetant ce paragraphe, le Conseil approuverait tous les actes des autorités d'occupation néerlandaises en Indonésie. En outre, la Commission actuelle, dite Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, est compromise aux yeux du peuple indonésien. Elle est devenue un simple instrument de la politique des Etats-Unis en Indonésie. Elle n'a strictement rien fait pour aider vraiment les parties en cause à résoudre le problème indonésien. Et voici qu'on se propose de la charger de mettre en vigueur les accords asservissants signés à La Haye.

Il importe que le Conseil se rende compte de ce que l'on propose de faire. Proposer à la Commission de mettre en œuvre des accords qui privent de tous ses droits politiques un peuple composé de millions d'hommes et qui en font l'esclave des colonialistes néerlandais, américains et britanniques, équivaut à manifester une absence complète de responsabilité politique.

Dans le projet de résolution qu'elle a présenté, la RSS d'Ukraine propose de charger une commission, comprenant tous les membres du Conseil de sécurité et dotée de l'autorité nécessaire, d'enquêter sur la situation existant en Indonésie et de présenter, dans un délai de trois mois, une proposition tendant à régler le conflit d'Indonésie et s'inspirant de la nécessité de reconnaître l'indépendance et les droits souverains du peuple indonésien. Les débats qui ont eu lieu hier et aujourd'hui ont montré que certains représentants ne tiennent pas à une telle solution.

Le projet de résolution de la RSS d'Ukraine tend à rétablir aussi rapidement que possible la

Indonesia and the cessation of military operations which, in spite of the assurances of the United States representative, still continue. This cannot be concealed: Netherlands troops continue to fight the Indonesians. This can be seen from the Netherlands Press, from communications from Batavia, and from the Press of other countries. These are not trifling clashes, this is war, real warfare with the use of tanks, aircraft and every type of weapon. This is a war waged by the Netherlands forces against the Indonesian people, who refuse to recognize the Netherlands colonists, the agreements signed at The Hague or those who signed those agreements which are an outrage to the peoples of Indonesia.

This fact deserves the serious consideration of the Security Council. The time has come for the Security Council seriously to look into the question of Indonesia, to put an end to the iniquitous operations of the Netherlands in Indonesia and, finally, to give the Indonesian people the right to decide its own fate by establishing its own independent and sovereign Government, and not a Government in the image of what the colonial Powers would wish to impose upon them.

For all these reasons, the delegation of the Ukrainian SSR takes categorical exception to the Canadian draft resolution and urges the adoption of the draft resolution submitted by the Ukrainian SSR.

Mr. CHANCO (Philippines): My delegation wishes to associate itself with the statements of other representatives who have expressed their satisfaction at the successful completion of the Round Table Conference at The Hague. The Chairman of my delegation, although he spoke in his capacity as President of the General Assembly in the statement he made at the end of the consideration of the Indonesian question at the recent session, also expressed the sentiments of my delegation and my Government with regard to this historical agreement.

It is not, therefore, necessary for me to delay the proceedings by going into the substance of this agreement. I merely wish to emphasize one point which has already been brought up and stressed very ably by Mr. Palar. It concerns our whole-hearted satisfaction that this agreement has finally recognized the full and complete independence and sovereignty of the United States of Indonesia. It is our hope that this agreement will be fully and completely implemented, and that deviations, if any, therefrom will take place only with the consent of both parties concerned.

The PRESIDENT: We come now to the vote, for the purpose of which I request that consecutive interpretation be resumed for the remarks of members of the Council. The first draft resolution before the Council is that submitted by the delegation of Canada, which is set forth in document S/1431, dated 12 December 1949. The representative of Argentina has requested that this resolution be voted in separate parts. The first part, upon which we shall vote now, comprises the whole of the resolution with the exception of the final paragraph beginning: "*And requests* the United Nations Commission for Indonesia. . ."

[illegible] Indonésie et à faire cesser les opérations militaires qui se poursuivent dans ce pays, malgré les affirmations du représentant des Etats-Unis. Nul ne peut cacher ce fait: les troupes néerlandaises continuent à faire la guerre à la population indonésienne. Ces faits sont révélés par les journaux des Pays-Bas, par les dépêches datées de Batavia et par la presse d'autres pays; il ne s'agit pas là d'escarmouches sans importance, mais d'une guerre véritable, avec des tanks, des avions et des armes de toutes les catégories, d'une guerre que les troupes néerlandaises font au peuple nidonésien qui ne reconnaît ni les colonisateurs néerlandais, ni les accords de La Haye, ni ceux qui ont signé ces accords déshonorants pour le peuple indonésien.

Le Conseil de sécurité doit apporter l'attention la plus sérieuse à ce fait. Il est temps pour le Conseil de sécurité d'examiner à fond la question indonésienne, de mettre fin à l'activité illégale des Pays-Bas en Indonésie, et enfin d'assurer au peuple indonésien le droit de décider lui-même de son propre sort, d'établir son propre Gouvernement indépendant et souverain, et non point un Gouvernement semblable à celui que les Puissances coloniales s'efforcent de lui imposer.

Pour toutes ces raisons, la délégation de la RSS d'Ukraine s'oppose catégoriquement au projet de résolution du Canada et insiste en faveur de l'adoption du projet de résolution qu'elle a elle-même présenté.

M. CHANCO (Philippines) (*traduit de l'anglais*): Ma délégation désire s'associer aux représentants qui ont exprimé leur satisfaction des résultats atteints au cours de la Conférence de la table ronde tenue à La Haye. Quoique ce fût en tant que Président de l'Assemblée que le Président de ma délégation ait parlé, lors de la récente session de l'Assemblée générale, lorsqu'il a fait sa déclaration à la fin de l'examen de la question indonésienne, il a exprimé en même temps les sentiments de ma délégation et de mon Gouvernement au sujet de cet accord historique.

Il n'est donc pas utile que je retarde le débat en parlant de l'accord quant au fond. Je désire simplement relever un aspect de la question que M. Palar a déjà fait ressortir avec beaucoup de talent. Nous éprouvons en effet une satisfaction sans réserve de voir que l'accord reconnaît finalement l'indépendance et la souveraineté pleines et entières des Etats-Unis d'Indonésie. Nous espérons que cet accord sera appliqué intégralement et que toutes dérogations, s'il en est, ne se feront qu'avec le consentement des deux parties intéressées.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous en venons au vote. Pour le vote, je demande que l'on reprenne l'interprétation consécutive pour les observations des membres du Conseil. Le premier projet de résolution dont le Conseil est saisi est celui qui a été présenté par la délégation du Canada et qui figure au document S/1431 en date du 12 décembre 1949. Le représentant de l'Argentine a demandé que le vote ait lieu par division. Nous voterons d'abord sur une première partie, qui comprend l'ensemble du projet de résolution, à l'exception du dernier paragraphe qui commence par les mots: "*Et invite* la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie . . ."

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics.

There were 9 votes in favour and 2 against.

The PRESIDENT: In view of the fact that Article 27 of the Charter requires that in matters of substance an affirmative vote should include the concurring votes of the permanent members of the Security Council, this part of the resolution is not adopted, since one of the permanent members voted against it.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): On a point of procedure, I wish to state that I see no question of substance in the first part of the resolution on which we have just voted. If I should be mistaken, I should like to be corrected.

The PRESIDENT: My ruling was that the first part of the resolution was a substantive matter. Does the representative of Argentina wish to challenge that ruling?

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): I do not challenge the President's ruling, but merely wish to say that I am very much surprised because I believe that if there really is such a thing as a procedural question, the exchange of congratulations is obviously one. However, I do not wish to interfere with the procedure established by the President and raise no objection on this point.

The PRESIDENT: I thank the representative of Argentina for accepting my opinion that the first part of the draft resolution is not merely procedural.

The Security Council will now vote on the second part of the draft resolution, which reads as follows:

"*And requests* the United Nations Commission for Indonesia to continue to discharge the responsibilities entrusted to it by the Security Council, and, in particular, to observe and assist in the implementation of the agreements reached at the Round Table Conference, and to report thereon to the Security Council."

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics.

Abstaining: Argentina.

The result of the vote was 8 in favour, 2 against, and one abstention.

That section of the draft resolution was not adopted, one of the votes against being that of a permanent member of the Council.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I am not sure that what I have to say concerns a

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Votent contre: République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Il y a 9 voix pour et 2 contre.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): L'Article 27 de la Charte exige que, lorsqu'il s'agit de questions de fond, les votes affirmatifs comprennent les voix de tous les membres permanents du Conseil de sécuirté. Il s'ensuite que cette partie de la résolution est rejetée étant donné que l'un des membres permanents a voté contre elle.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Une question de procédure: Je crois que la première partie de la résolution qui vient d'être mise aux voix ne contient aucune disposition visant le fond de la question. S'il n'en est pas ainsi, je demande qu'on me le fasse savoir.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'ai décidé que la première partie de la résolution constitue une question de fond. Le représentant de l'Argentine conteste-t-il cette décision?

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Je ne conteste pas la décision du Président; cependant, cette décision me surprend vivement; en effet, s'il existe une question de procédure, l'échange de félicitations en est manifestement une. Néanmoins, je ne veux pas interrompre la procédure adoptée par le Président, et je ne maintiens donc pas mon objection.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je remercie le représentant de l'Argentine d'accepter mon opinion d'après laquelle la première partie du projet de résolution ne constitue pas une simple question de procédure.

Le Conseil de sécurité va maintenant voter sur la seconde partie du projet de résolution, qui se lit comme suit:

"*Et invite* la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie à continuer de remplir les fonctions que lui a confiées le Conseil de sécurité et, notamment, à observer la mise en œuvre des accords réalisés par la Conférence de la table ronde, à aider à leur application et à faire rapport au Conseil de sécurité à ce sujet."

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Votent contre: République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstient: l'Argentine.

Il y a 8 voix pour, 2 contre et une abstention.

L'une des voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, cette partie du projet de résolution n'est pas adoptée.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je ne suis pas sûr que ce

point of order. I only wanted to put a question: I wanted to know exactly how we stood on the vetoing of this resolution. This last paragraph ". . . requests the United Nations Commission for Indonesia to continue to discharge the responsibilities entrusted to it by the Security Council". We do not ask it to continue to discharge the responsibilities entrusted to it by the Security Council, but there it is, duly set up by the Security Council with terms of reference, and I presume that by not accepting this resolution we do not alter that situation.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): The very judicious remarks of the United Kingdom representative convince me that I am right in abstaining on the last paragraph of the resolution. I wish to add that in all of this I still see no question of substance.

The PRESIDENT: In answer to the observations made by the representative of the United Kingdom, and supported by the representative of Argentina, I would say that the Security Council has before it document S/1431, and it is on that resolution that we have been voting. That resolution would have no effect whatsoever on the previous decisions which have been taken by the Council unless it were adopted. If this resolution were defeated, as it has been, the previous resolutions in the Security Council remain in full force and effect.

We shall now vote on the draft resolution submitted by the representative of the Ukrainian SSR contained in document S/1433 dated 12 December 1949.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics.

Against: Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

The resolution was rejected by 9 votes to 2.

The PRESIDENT: I should like now to say a few words in my capacity as representative of CANADA. My delegation regrets that the representative of the Soviet Union has chosen by the exercise of his privilege of the veto to prevent the congratulations, which the vast majority of the Council members have expressed, from being conveyed officially through a formal resolution to the parties, and my delegation regrets that the Council is prevented by this veto from conveying officially to the members of the United Nations Commission for Indonesia the commendation which most of the members of the Council have expressed for the able and important work which that Commission is carrying out.

We are, however, happy in the confidence that the parties and the Commission, and indeed the public opinion of the entire free world, will learn and understand the views on this matter of the

que j'ai à dire n'ait trait qu'à une question d'ordre. Je désire simplement poser une question: Je voudrais savoir quelle est exactement la situation en ce qui concerne le veto opposé à ce projet de résolution. Le dernier paragraphe avait pour objet de demander à la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie de "continuer à remplir les fonctions que lui a confiées le Conseil de sécurité". Or, nous ne lui demandons pas de continuer à remplir les fonctions que lui a confiées le Conseil de sécurité; mais la Commission existe, régulièrement instituée par le Conseil de sécurité et munie d'un mandat. Je suppose que, en n'adoptant pas le projet de résolution, nous n'avons rien modifié à cette situation.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Les observations pertinentes que vient de présenter le représentant du Royaume-Uni démontrent que j'ai eu raison de m'abstenir lors du vote sur le dernier paragraphe du projet de résolution. Je tiens à ajouter qu'aucune de ces dispositions ne me paraît porter sur une question de fond.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): En réponse aux observations du représentant du Royaume-Uni, et avec l'appui du représentant de l'Argentine, j'indiquerai que le Conseil de sécurité est saisi du document S/1431, et que c'est sur ce projet de résolution que nous nous sommes prononcés. Ce projet ne saurait avoir aucun effet, quel qu'il soit, sur les décisions antérieurement prises par le Conseil, à moins d'être adopté. S'il est rejeté, comme c'est ici le cas, les résolutions antérieures du Conseil demeurent en vigueur et gardent toute leur force.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution soumis par le représentant de la RSS d'Ukraine et qui figure dans le document S/1433, en date du 12 décembre 1949.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre: Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Par 9 voix contre 2, le projet de résolution est rejeté.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'aimerais dire maintenant quelques mots en ma qualité de représentant du CANADA. Ma délégation regrette que le représentant de l'Union soviétique ait tenu, en exerçant le privilège que lui donne son droit de veto, à empêcher que les félicitations qu'avaient exprimées la grande majorité des membres du Conseil ne fussent officiellement transmises aux parties, au moyen d'une résolution formelle; ma délégation regrette également que ce veto empêche le Conseil de sécurité de faire part officiellement aux membres de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie des éloges formulés par la plupart des membres du Conseil pour la compétence qu'ils apportent à l'exécution de la tâche importante qui leur est confiée.

Nous avons toutefois la conviction, et nous en sommes heureux, que les parties en cause et la Commission, comme d'ailleurs l'opinion publique chez les peuples libres du monde entier, sauront

overwhelming majority of the Council members. It will, I think, also be a source of reassurance and satisfaction to the peoples of Indonesia and of the Netherlands and to world public opinion to know that this Soviet Union veto can have no retroactive effect. This means, of course, that the Security Council's resolution of 28 January 1949 and the previous relevant resolutions remain in full force and effect.

et comprendront quelle était l'opinion qu'avaient sur ce point l'écrasante majorité des membres du Conseil. Ce sera également, je crois, une source de satisfaction pour les peuples de l'Indonésie et des Pays-Bas, ainsi que pour l'opinion publique mondiale, de savoir que ce veto opposé par l'Union soviétique ne peut avoir d'effet rétroactif, et ils en seront rassurés. Cela signifie, en effet, que la résolution du Conseil de sécurité du 28 janvier 1949 et les résolutions antérieures qui se rattachent à cette même question demeurent en vigueur et gardent toute leur validité.

My delegation is confident that under the terms of these previous resolutions which, as I say, remain in full effect, unimpaired by today's use of the veto by the Soviet Union, the United Nations Commission for Indonesia will continue to discharge its remaining obligations to the Council and will in the future, as in the past, render assistance to the parties to the full extent of its ability. My delegation is of course saddened by this latest demonstration that the Government of the USSR does not welcome the peaceful settlement in Indonesia and does not wish the United Nations to assist further in the establishment, as a new member of the family of sovereign and independent nations, of the Republic of the United States of Indonesia.

Ma délégation a toute confiance que, aux termes de ces résolutions antérieures qui, je le répète, gardent leur plein effet et ne sont en aucune façon atteintes par l'emploi du veto auquel a recours aujourd'hui l'Union soviétique, la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie continuera à assumer les tâches dont il lui reste à s'acquitter à l'égard du Conseil et que, dans l'avenir comme dans le passé, elle prêtera assistance aux parties dans toute la mesure de ses possibilités. Ma délégation est naturellement attristée par cette dernière manifestation, qui prouve que le Gouvernement de l'URSS ne voit pas favorablement le règlement pacifique intervenu en Indonésie et qu'il ne désire pas que l'Organisation des Nations Unies continue à apporter son aide en vue de l'établissement de la République des Etats-Unis d'Indonésie comme un nouveau membre de la famille des nations souveraines et indépendantes.

It is nevertheless a source of profound reassurance and satisfaction that the chagrin of the Soviet Union will not in this instance be able to prevent the peoples of Indonesia and the peoples of the Netherlands from proceeding upon the course on which they have embarked through this agreement. And this chagrin and the USSR veto will not be able to prevent the further contribution which we confidently expect the United Nations Commission for Indonesia to make.

Quelque dépit qu'éprouve l'Union soviétique, les peuples de l'Indonésie et des Pays-Bas n'en continueront pas moins de mettre en œuvre le programme défini par l'accord; voilà un fait que nous constatons avec grande satisfaction et qui est de nature à nous rassurer pleinement. Et cette attitude de dépit, et ce veto de l'URSS, rien de tout cela n'empêchera, nous en sommes convaincus, la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie de continuer à remplir son rôle.

Having regard to the views which have been expressed in the Security Council, I will, in my capacity as PRESIDENT, as a matter of procedure, request the Secretariat to transmit to our Commission for Indonesia a copy of the proceedings of this meeting and of the 455th meeting, with the request that the Commission take due note of what has been said, as guidance in the future action which remains to be carried out under the provisions of the Security Council's resolution of 28 January 1949.

Etant donné les déclarations qui ont été faites par les membres du Conseil, je vais maintenant, en ma qualité de PRÉSIDENT, et statuant sur une question de procédure, inviter le Secrétariat à communiquer à notre Commission pour l'Indonésie un exemplaire des comptes rendus de la présente séance et de la 455ème séance, en invitant la Commission, en poursuivant l'exécution des dispositions de la résolution du Conseil en date du 28 janvier 1949, à tenir compte des vues qui ont été exprimées au cours du présent débat.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to comment briefly on the statement just made by the President.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je tiens à dire quelques mots à propos de la déclaration que vient de faire le Président.

The President has condemned the delegation of the USSR for its attitude towards the draft resolution submitted by the delegation of Canada and has stated that our attitude has prevented the adoption of the Canadian draft resolution and thus the conveyance of congratulations to the parties concerned. But upon what are they to be congratulated? In the circumstances, I feel I must make the following remarks.

Il a critiqué l'attitude adoptée par la délégation de l'URSS à l'égard du projet de résolution du Canada, et il a déclaré que cette attitude a fait obstacle à l'adoption de ce projet de résolution et donc empêché le Conseil d'adresser des félicitations aux deux parties. Mais de quoi peut-on les féliciter? A ce propos, je dois déclarer ce qui suit:

The first paragraph of the draft resolution submitted by the delegation of Canada declares that the Security Council "notes with satisfaction the special report of the United Nations Commission for Indonesia . . ." concerning the successful

Le projet de résolution présenté par la délégation du Canada déclare, en son premier paragraphe, que le Conseil de sécurité "prend acte avec satisfaction du rapport spécial de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie sur

conclusion of the Round Table Conference at The Hague. In a statement I made some time ago I said that the delegation of the USSR condemned the agreements concluded at The Hague as being designed to enslave the people of Indonesia and to deprive them of their rights. My statement was based entirely on the agreements concluded at The Hague, the articles and concrete points of those agreements, and therefore cannot be refuted. Empty talk of sovereignty, of a forthcoming declaration of independence for the Indonesian State, will not lead anyone astray, for the near future will show what kind of freedom the people of Indonesia have received. The agreements reached at The Hague have caught the people of Indonesia in a trap. They are to receive no freedom whatsoever.

The President has stated that the Government of the Soviet Union is unwilling to welcome the peaceful settlement of disputes and does not wish to contribute to the establishment of the United States of Indonesia. The Soviet Union has always been in favour of the peaceful settlement of disputes, but will never countenance those settlements arrived at for the benefit of aggressors or colonial Powers and which violate the legitimate interests of colonial peoples struggling for their freedom and independence.

For these reasons the delegation of the Soviet Union cannot approve the agreements concluded at The Hague, the activities of the United Nations Commission, or the draft resolution submitted by the delegation of Canada, a resolution which is deceitful and not in conformity with facts. The delegation of the Soviet Union was unable to vote for this resolution for another reason, namely that it provides for an extension of the activities of the United Nations Commissions for Indonesia which has already compromised itself as an instrument of the foreign policy of the United States and as a tool of the colonial Powers. It was as a result of the intensive activities and efforts of the Commission that the interests of the Netherlands were fully secured at The Hague. The Netherlands maintains its position in the foreign affairs, domestic affairs, military affairs and economic affairs of Indonesia. The Dutch have kept everything. They remain the masters. True, they had to move over a little and make a little room for the United States. The truth is that the United States compelled the Netherlands to make room and to share the wealth of Indonesia. Henceforth that wealth will be pumped out through two pipelines, one flowing into the Netherlands and the other into the United States. To all intents and purposes the situation remains unchanged.

The delegation of the Soviet Union could not and will not vote for such deceitful and false resolutions.

The position of the Soviet Union with respect to the agreements concluded at The Hague and the situation in Indonesia has been set forth fully today by the representative of the Soviet Union.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I was only going to ask whether it is necessary to have a consecutive interpretation into French—

l'aboutissement heureux de la Conférence de la table ronde à La Haye". Au cours d'une de mes interventions antérieures, j'ai déclaré que la délégation de l'URSS n'approuve pas ces accords de La Haye, car elle estime qu'ils réduisent le peuple indonésien en esclavage et le privent de tous ses droits. Cette déclaration se fonde entièrement sur les accords de La Haye, sur leurs chapitres et leurs articles concrets, et nul ne peut la réfuter. Les discours creux qu'on a faits sur la souveraineté et la proclamation future de l'indépendance de l'Etat indonésien ne tromperont personne. En effet, un avenir très prochain montrera quelle est cette liberté qu'on prétend accorder au peuple indonésien. Les accords de La Haye ont pris ce peuple au piège. Il ne recevra aucune liberté.

Le Président a déclaré que le Gouvernement de l'Union soviétique ne voit pas d'un bon œil la solution pacifique du différend et ne veut pas collaborer à l'établissement des Etats-Unis d'Indonésie. L'Union soviétique a toujours préconisé le règlement pacifique des différends, mais elle n'appuiera jamais des décisions prises dans l'intérêt des agresseurs et des Puissances coloniales, décisions qui violent les intérêts légitimes des populations coloniales luttant pour leur libération et leur indépendance.

C'est pourquoi la délégation de l'URSS ne peut approuver ni les accords de La Haye, ni l'activité de la Commission des Nations Unies, ni le projet de résolution trompeur et ne tenant aucun compte des réalités qu'a présenté la délégation du Canada. En outre, la délégation de l'URSS n'a pu voter en faveur de ce projet de résolution car celui-ci propose de prolonger l'activité de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie; or, celle-ci s'est compromise et a montré qu'elle était l'instrument de la politique extérieure des Etats-Unis, l'instrument des Puissances coloniales. C'est grâce à l'activité et aux efforts inlassables de cette Commission que les intérêts néerlandais ont été entièrement sauvegardés à La Haye. Les Pays-Bas ont maintenu leurs positions dans le domaine de la politique extérieure et de la politique intérieure, leurs positions militaires et leurs positions économiques en Indonésie. Ils ont tout conservé. Les Hollandais sont restés les maîtres. Certes, ils ont dû se serrer quelque peu et faire une petite place aux Etats-Unis. Cela est exact: les Etats-Unis ont obligé les Hollandais à se serrer un peu et à partager avec eux les richesses de l'Indonésie. C'est par deux canaux qu'on pompera dorénavant les richesses de l'Indonésie. Ces richesses couleront dans deux directions: vers les Pays-Bas et vers les Etats-Unis. Mais, au fond, la situation est restée la même.

La délégation de l'URSS n'a pu voter en faveur d'un projet de résolution aussi trompeur et aussi faux, et elle ne le fera jamais.

Notre position, le jugement que nous avons porté sur les accords de La Haye et notre conception de la situation en Indonésie ont été exposés d'une façon complète par le représentant de l'URSS lors de la séance d'aujourd'hui.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais simplement demander, et je m'adresse en particulier à mon

and I address the question to my French colleague in particular—in view of the fact that we had the French version simultaneously.

Mr. DE LA TOURNELLE (France) (*translated from French*): I will willingly forego it.

The PRESIDENT: Does any other representative wish to speak? If not, I declare the meeting adjourned.

The meeting rose at 6.5 p.m.

collègue français, s'il est bien nécessaire que le discours que nous venons d'entendre fasse l'objet d'une interprétation consécutive en français, étant donné que l'interprétation simultanée en a été donnée en même temps en français.

M. DE LA TOURNELLE (France): J'y renonce très volontiers.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Si personne ne demande plus la parole, je déclare la séance levée.

La séance est levée à 18 h. 5.

SALES AGENTS OF THE UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA—ARGENTINE
Editorial Sudamericana S.A.
Alsina 500
BUENOS AIRES

AUSTRALIA—AUSTRALIE
H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
SYDNEY, N. S. W.

BELGIUM—BELGIQUE
Agence et Messageries de la Presse, S. A.
14-22 rue du Persil
BRUXELLES

BOLIVIA—BOLIVIE
Librería Científica y Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972
LA PAZ

CANADA
The Ryerson Press
299 Queen Street West
TORONTO

CHILE—CHILI
Edmundo Pizarro
Merced 846
SANTIAGO

CHINA—CHINE
The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
SHANGHAI

COLOMBIA—COLOMBIE
Librería Latina Ltda.
Apartado Aéreo 4011
BOGOTÁ

COSTA RICA—COSTA-RICA
Trejos Hermanos
Apartado 1313
SAN JOSÉ

CUBA
La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455
LA HABANA

CZECHOSLOVAKIA—TCHECOSLOVAQUIE
F. Topic
Narodni Trida 9
PRAHA 1

DENMARK—DANEMARK
Einar Munksgaard
Nørregade 6
KØBENHAVN

DOMINICAN REPUBLIC—REPUBLIQUE DOMINICAINE
Librería Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 656
CIUDAD TRUJILLO

ECUADOR—EQUATEUR
Muñoz Hermanos y Cía.
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
GUAYAQUIL

EGYPT—EGYPTE
Librairie "La Renaissance d'Egypte"
9 Sh. Adly Pasha
CAIRO

ETHIOPIA—ETHIOPIE
Agence éthiopienne de publicité
P. O. Box 8
ADDIS-ABEBA

FINLAND—FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskuskatu
HELSINKI

FRANCE
Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
PARIS, Ve

GREECE—GRECE
"Eleftheroudakis"
Librairie internationale
Place de la Constitution
ATHÈNES

GUATEMALA
José Goubaud
Goubaud & Cía. Ltda.
Sucesor
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
GUATEMALA

HAITI
Max Bouchereau
Librairie "A la Caravelle"
Boîte postale 111-B
PORT-AU-PRINCE

ICELAND—ISLANDE
Bokaverzlun Sigfusar Eymundsonnar
Austurstreti 18
REYKJAVIK

INDIA—INDE
Oxford Book & Stationery Company
Scindia House
NEW DELHI

IRAN
Bongahe Piaderow
731 Shah Avenue
TEHERAN

IRAQ—IRAK
Mackenzie & Mackenzie
The Bookshop
BAGHDAD

LEBANON—LIBAN
Librairie universelle
BEYROUTH

LUXEMBOURG
Librairie J. Schummer
Place Guillaume
LUXEMBOURG

NETHERLANDS—PAYS-BAS
N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
'S-GRAVENHAGE

NEW ZEALAND—NOUVELLE-ZELANDE
Gordon & Gotch, Ltd.
Waring Taylor Street
WELLINGTON

United Nations Association of New Zealand
P. O. 1011, G.P.O.
WELLINGTON

NICARAGUA
Ramiro Ramírez V.
Agencia de Publicaciones
MANAGUA, D. N.

NORWAY—NORVEGE
Johan Grundt Tanum Forlag
Kr. Augustgt. 7A
OSLO

PERU—PEROU
Librería internacional del Peru, S.A.
Casilla 1417
LIMA

PHILIPPINES
D. P. Pérez Co.
132 Riverside
SAN JUAN, RIZAL

POLAND—POLOGNE
Spotdzielna Wydawnicza "Czytelnik"
38 Poznanska
WARSZAWA

SWEDEN—SUEDE
A.-B. C. E. Fritzes Kungl. Hofbokhandel
Fredsgatan 2
STOCKHOLM

SWITZERLAND—SUISSE
Librairie Payot S. A.
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY, MONTREUX, NEUCHÂTEL, BERNE, BASEL

Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
ZURICH I

SYRIA—SYRIE
Librairie universelle
DAMAS

TURKEY—TURQUIE
Librairie Hachette
469 Istiklal Caddesi
BEYOGLU-ISTANBUL

UNION OF SOUTH AFRICA—UNION SUD-AFRICAINE
Central News Agency
Commissioner & Rissik Sts.
JOHANNESBURG and at CAPETOWN and DURBAN

UNITED KINGDOM—ROYAUME-UNI
H. M. Stationery Office
P. O. Box 569
LONDON, S.E. 1
and at H.M.S.O. Shops in LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER, CARDIFF, BELFAST, BIRMINGHAM and BRISTOL

UNITED STATES OF AMERICA—ETATS-UNIS D'AMERIQUE
International Documents Service
Columbia University Press
2960 Broadway
NEW YORK 27, N. Y.

URUGUAY
Oficina de Representación de Editoriales
Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1
MONTEVIDEO

VENEZUELA
Escritoría Pérez Machado
Conde a Piñango 11
CARACAS

YUGOSLAVIA—YOUGOSLAVIE
Drzavno Preduzece
Jugoslovenska Knjiga
Moskovska Ul. 36
BEOGRAD

Printed in the U.S.A.

Price in the United States: 30 cents

3197—March 1950